

Rapport CACCF

COMMISSION D'AIDE
ET DE CONTRÔLE
DES CLUBS FEDERAUX

Saison
2022/2023



FFvolley



SOMMAIRE

PRESENTATION DE LA DNACG.....	4
FONDEMENTS ET MISSIONS.....	4
MOYENS D'ACTION.....	4
ORGANISATION GENERALE.....	4
LA COMMISSION D'AIDE ET DE CONTRÔLE DES CLUBS FEDERAUX.....	5
COMPOSITION.....	5
ACTIVITE AU COURS DE LA SAISON 2022/2023.....	5
CLES D'ANALYSE.....	7
PERIMETRE DU RAPPORT.....	9
SITUATION FINANCIERE GLOBALE DES CLUBS ELITE.....	12
Une situation financière globale en diminution.....	12
Une diminution du budget moyen.....	14
Une importance prépondérante des subventions.....	15
Une légère hausse du partenariat.....	16
Les charges d'exploitation.....	17
STATISTIQUES FINANCIERES DES CLUBS ELITE FEMININE.....	18
CLASSEMENT SPORTIF 2022/2023.....	18
DES FINANCES FRAGILISÉES.....	18
Les produits d'exploitation.....	19
Les charges d'exploitation.....	25
COMPARAISON ENTRE CLASSEMENT SPORTIF ET PRODUITS D'EXPLOITATION.....	29
STATISTIQUES FINANCIERES DES CLUBS ELITE MASCULIN.....	30
CLASSEMENT SPORTIF 2022/2023.....	30
DES FINANCES FRAGILISÉES.....	30
Les produits d'exploitation.....	32
Les charges d'exploitation.....	37
COMPARAISON ENTRE CLASSEMENT SPORTIF ET PRODUITS D'EXPLOITATION.....	41
BUDGETS DETAILLES DES CLUBS (EN €).....	42
DIVISION ELITE FEMININE.....	42
DIVISION ELITE MASCULINE.....	43

CONTEXTE



FFvolley



PRESENTATION DE LA DNACG

FONDEMENTS ET MISSIONS

Conformément à l'article L.132-2 du Code du sport, à l'article 26 de la convention reliant la Fédération Française de Volley (FFvolley) et la Ligue Nationale de Volley (LNV) ainsi qu'aux règlements fédéraux, il a été institué une Direction Nationale d'Aide et de Contrôle de Gestion (DNACG) qui est chargée d'assurer le contrôle de la gestion administrative, juridique et financière des associations affiliées à la FFvolley et des sociétés qu'elles ont constitué.

Exerçant un pouvoir de contrôle indépendant, cet organe a pour objectifs principaux de veiller à :

- **La régulation économique des compétitions**, en restant attentif à la transparence financière et au respect des règles comptables, fiscales et sociales en vigueur ainsi qu'aux contrôles et évaluations des projets d'achats, de cessions et de changements d'actionnaires des sociétés sportives ;

- **La pérennité des structures** évoluant au sein des compétitions fédérales et professionnelles en contrôlant leur santé financière et en les accompagnants dans leur gestion et leur développement.

- **Favoriser le respect de l'équité sportive**, en s'assurant que les structures évoluant au sein des compétitions fédérales et professionnelles respectent un certain équilibre entre leurs produits et leurs dépenses.

De plus, depuis la loi du 17 mars 2017 visant à préserver l'éthique du sport, à renforcer la régulation et la transparence du sport professionnel et à améliorer la compétitivité des clubs, la DNACG a également pour mission d'assurer **le contrôle financier de l'activité des agents sportifs**.

MOYENS D'ACTION

Afin de remplir pleinement ses missions d'aide et de contrôle, la DNACG procède à l'examen des documents comptables, financiers et juridiques, envoyés par les structures entrant dans son champ de compétence tels que prévus aux règlements de la FFvolley et de la LNV.

La DNACG peut également demander tous documents complémentaires afin de préciser un point de contrôle ou encore diligenter des contrôles aux sièges des clubs.

Au terme de ces contrôles, la DNACG rend des décisions pour chaque club pouvant comporter des recommandations, avertissements, mesures ou pénalités selon les éléments relevés lors de l'étude du dossier.

ORGANISATION GENERALE

La DNACG est composée de trois commissions distinctes – deux commissions de première instance et une commission d'appel :

- La Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Fédéraux (CACCF), dont la gestion relève de la FFVolley et qui se charge d'effectuer sa mission de contrôle auprès des clubs amateurs fédéraux (6 à 8 membres) ;
- La Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Professionnels (CACCP), dont la gestion relève de la LNV et qui se charge d'effectuer sa mission de contrôle auprès des clubs professionnels de Ligue A Féminine (LAF), Ligue A Masculine (LAM) et Ligue B Masculine (LBM) (6 à 8 membres) ;
- Le Conseil Supérieur, dont la gestion relève de la FFvolley et qui a notamment pour mission de traiter les appels formés à l'encontre des décisions rendues par les deux précédentes commissions (7 membres).

L'ensemble des membres composant les commissions de la DNACG sont des bénévoles justifiant d'une expertise dans le domaine financier, juridique ou administratif ainsi qu'une connaissance poussée du mouvement sportif et sont choisis également en fonction de leur indépendance vis-à-vis du monde du volley et par conséquent de la direction fédérale.

LA COMMISSION D'AIDE ET DE CONTRÔLE DES CLUBS FEDERAUX

COMPOSITION

Le contrôle effectué par la CACCF porte principalement sur les clubs évoluant en Division Elite Féminine (DEF) et Division Elite Masculine (DEM).

Les 8 membres composant la CACCF pour la saison 2022/2023 sont les suivants :

Président	Membres nommés par la FFvolley	Membres nommés par la LNV
M. Benjamin SCHLICKLIN	Mme. LOMBARD Christine M. CHIRON Thierry M. MANIEL Philippe M. ROUGIER Joris M. MUTIO Felix	M. PORTALEZ Thibault M. VINCENT Robert

Cette commission est assistée par le service juridique de la FFvolley.

Ces membres réalisent une analyse à partir des données juridiques, comptables, historiques et prévisionnelles fournies par les clubs avec comme principal fil rouge le fait que ces derniers n'excèdent pas leurs capacités financières en participant aux championnats.

Les décisions rendues par la CACCF sont susceptibles d'appel devant le Conseil Supérieur de la DNACG.

Les dirigeants des clubs sont seuls responsables des informations communiquées à la CACCF. Celles-ci doivent être loyales et sincères.

Pour plus de détails sur le fonctionnement de la CACCF et l'ensemble des moyens dont elle dispose pour faire appliquer ses décisions voire l'annexe 1 du Règlement de la DNACG.

ACTIVITE AU COURS DE LA SAISON 2022/2023

Au cours de la saison 2022/2023, la CACCF s'est réunie quatorze fois dans le cadre régulier de sa mission :

- Réunion du 9 septembre 2022

Etude du budget prévisionnel estimé 2021/2022 et initial 2022/2023 d'un club évoluant en National 2 au cours de la saison 2021/2022 et pouvant être amené à y évoluer lors de la saison 2022/2023.

- Réunion des 29 & 30 novembre 2022

Etudes des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2022 et des budgets prévisionnels révisé 2022/2023 de l'ensemble des clubs évoluant en divisions Elite au cours de la saison 2022/2023.

- Réunion du 20 décembre 2022

Etude des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2022 et du budget prévisionnel révisé 2022/2023 d'un club évoluant en division Elite au cours de la saison 2022/2023.

- Réunion des 30 & 31 mai 2023

Etudes des budgets prévisionnels estimé 2022/2023 et initial 2023/2024 de l'ensemble des clubs évoluant en divisions Elite au cours de la saison 2022/2023 et pouvant être amenés à y évoluer lors de la saison 2023/2024.

- Réunion du 20 juin 2023

Etudes des budgets prévisionnels estimé 2022/2023 et initial 2023/2024 de l'ensemble des clubs évoluant en divisions Elite au cours de la saison 2022/2023 et pouvant être amenés à y évoluer lors de la saison 2023/2024.

- Réunion du 17 au 20 juillet 2023

Etude des budgets prévisionnels estimé 2022/2023 et initial 2023/2024 d'un club évoluant en division professionnelle de la Ligue Nationale de Volley au cours de la saison 2022/2023 et pouvant être amenés à évoluer en division Elite lors de la saison 2023/2024.

- Réunion du 23 août au 25 août 2023

Etudes des budgets prévisionnels estimé 2022/2023 et initial 2023/2024 d'un club évoluant en National 2 au cours de la saison 2022/2023 et pouvant être amenés à évoluer en division Elite lors de la saison 2023/2024.

- La CACCF s'est réunie sept autres fois pour étudier des demandes émanant de clubs portant principalement sur la révision de leur encadrement de masse salariale.

Par ailleurs, la CACCF a participé à la réunion plénière de la DNACG du 10 mars 2023 :

Au cours de cette réunion, la CACCF, la CACCP et le Conseil Supérieur ont présenté leur rapport d'activités de la saison 2021/2022 et ont procédé à des préconisations et à l'établissement de règles de contrôles communes aux trois commissions ainsi qu'à des modifications portant sur le Règlement de la DNACG.

Au cours de ces différentes réunions, la CACCF a pris 92 décisions dont :

- 1 accord d'accession aux championnats LNV pour la saison 2023/2024 ;
- 4 prises d'acte de la descente sportive en championnat de National 2 au terme de la saison 2022/2023
- 1 refus d'accession aux championnats Elite pour la saison 2023/2024 ;
- 16 accords d'accession aux championnats Elite pour la saison 2023/2024 ;
- 4 rétrogradations administratives aux championnats nationaux pour la saison 2023/2024 dont 1 à titre conservatoire ;
- 34 encadrements de masse salariale dont 27 aux montants proposés et 7 à des montants imposés ;
- 8 prises d'acte de la volonté de ne pas salarier ses joueurs pour la saison 2023/2024 ;
- 1 refus de la révision de l'encadrement de la masse salariale pour la saison 2022/2023 ;
- 2 retrait de points ;
- 21 amendes dont 5 avec sursis et 5 à titre conservatoire ;
- 22 mises en demeure ;
- 8 transmissions des informations ;
- 2 demandes de documents complémentaires ;
- 1 mise en place d'un suivi mensuel ;
- 4 fixations d'un plan d'apurement ;

CLES D'ANALYSE

Pour sa troisième édition, le présent rapport a été établi à partir des informations comptables et financières transmises par les clubs évoluant en divisions Elite au cours des saisons 2021/2022 et 2022/2023 au sein de leurs budgets définitifs renseignés en fonction des états financiers clos attestés par leur expert-comptable et/ou validés par leur commissaire aux comptes.

Pour la lecture du présent rapport, il sera nécessaire de tenir compte des précisions suivantes :

- Afin d'utiliser des éléments de comparaisons pertinents entre ces deux saisons qui n'ont pas vu le même nombre de clubs évoluer dans les différentes divisions Elite, les études se basent exclusivement sur les moyennes des différents postes.

- Le club de RENNES ETUDIANTS CLUB a évolué au sein de la division Elite Féminine et du championnat de Ligue B Masculine au cours de la saison 2022/2023. Afin de ne pas gonfler artificiellement les montants inscrits au sein du présent rapport, le budget dudit club n'a pas été intégré au calcul des moyennes des différents postes étant donné que l'intégralité de son budget, comportant ses deux équipes, a été intégré au rapport annuel de la CACCF.

- La Division Elite Féminine est le deuxième niveau national alors que la Division Elite Masculine est le troisième niveau national la LNV ayant une division professionnelle féminine, la LAF, et deux divisions professionnelles masculines, la LBM et la LAM.

DEFINITIONS

SUBVENTION D'EXPLOITATION :

Ensemble des subventions attribuées par les collectivités publiques mais également toutes les « autres subventions » telles que celles de l'Agence Nationale du Sport.

Ce poste ne doit en principe pas contenir les prestations payées par les collectivités qui doivent apparaître au sein du poste « Partenariat » et plus précisément « partenariat publique ».

PARTENARIATS :

Ce poste inclut les partenariats privés et publics financiers, les échanges de marchandises ainsi que les mécénats privés et publics.

MOYENNE :

Rapport entre la somme des valeurs et le nombre de valeurs.

LA MASSE SALARIALE PROFESSIONNELLE :

La masse salariale professionnelle est définie comme la somme des salaires annuels bruts non chargés ainsi que la valeur réelle de tous les avantages et/ou indemnités, primes de toute nature (exemple : logement, voiture, prime de blanchissage) versés aux joueuses et joueurs du collectif Elite sous contrats de travail d'une durée minimale de 76 heures par mois ainsi que de l'entraîneur principal du collectif Elite sur une saison donnée.

Cependant, depuis les nouvelles modifications réglementaires du Règlement de la DNACG adoptées par le Conseil d'Administration de la FFvolley en date du 21 & 22 avril 2023, la masse salariale brute comprend également la somme des salaires annuels bruts non chargés ainsi que la valeur réelle de tous les avantages et/ou indemnités, primes de toute nature (exemple : logement, voiture, prime de blanchissage) versés aux joueurs et entraîneurs amateurs du collectif Elite dotés d'un contrat de travail et du ou des entraîneurs adjoints dudit collectif.

Elle comprend également les éventuelles indemnités de rupture ou transactionnelles, versées aux athlètes et à l'entraîneur principal du collectif Elite, dans le cadre de leurs relations contractuelles avec le club.

Les primes aléatoires telles que les primes liées aux résultats sportifs sont exclues de l'assiette de la masse salariale.

RAPPORT FINANCIER



FFvolley



PERIMETRE DU RAPPORT

Clubs participants aux championnats Elite lors de la saison 2021/2022

Division Elite Masculine

RELEGATION LBM :

Aucune relégation

MAINTENUS EN DEM :

AMIENS METROPOLE VOLLEY
VOLLEY BALL ARLESIEN
BEAUVAIS OISE UC VOLLEY
VC BELLAING/PORTE DE HAINAUT
CALAIS LOISIRS INTER SPORT ST PIERRE
AL CAUDRY VOLLEY-BALL
AS CESSON ST-BRIEUC
CONFLANS-ANDRESY JOUY VB
STADE ATHLETIQUE SPINALIEN
GRENOBLE V. UNIVERSITE CLUB
VC MICHELET HALLUIN
HARNES VOLLEY-BALL
ASUL LYON VOLLEY BALL
MARSEILLE VOLLEY 13
REIMS METROPOLE VOLLEY
CENTRE NATIONAL DE VOLLEY-BALL

Division Elite Féminine

RELEGATION LAF :

ISTRES PROVENCE VOLLEY
MUNICIPAL OLYMPIQUE MOUGINS

MAINTENUS EN DEF :

UGS BORDEAUX MERIGNAC VOLLEY
STELLA EDU SP CALAIS
CSM CLAMART
VOLLEY CLUB HARNES
LEVALLOIS SPORTING CLUB
ASS SPORTIVE MONACO
NIMES VOLLEY-BALL
QUIMPER VOLLEY 29
RENNES ETUDIANTS CLUB
SENS VOLLEY 89
SAINT-DIE DES VOSGES VOLLEY BALL
VOLLEY-BALL STADE LAURENTIN
VITROLLES SPORTS VOLLEY-BALL
INSTITUT FEDERAL DE VOLLEY-BALL

Clubs n'évoluant plus en championnats Elite lors de la saison 2021/2022

Division Elite Masculine

ACCESSION LBM :

RENNES ETUDIANTS CLUB 2
AVIGNON VOLLEY-BALL

RELEGATION N2 :

CNM CHARENTON
UNION SPORTIVE VILLEJUIF
ASS SPORTIVE DE MONACO
PUC VOLLEY-BALL 2 CFC

Division Elite Féminine

ACCESSION LAF :

EVREUX VOLLEY BALL

RELEGATION N2 :

UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF
USM MALAKOFF
HALLUIN VOLLEY METROPOLE
ENTENTE ST-CHAMOND VOLLEY

A SAVOIR :

- L'Institut Fédéral de Volley-Ball évoluant en DEF et le Centre National de Volley-Ball évoluant en DEM sont les organismes de formations fédéraux (pôles France) ne pouvant faire règlementairement l'objet de relégation ou d'accession sportive en division inférieure ou supérieure. Ils sont exclus du périmètre du présent rapport.
- Le club de RENNES ETUDIANTS CLUB n'a pas été intégré au présent rapport pour la saison 2022/2023 au regard du contrôle de la CACCF en raison de l'évolution d'une équipe professionnelle en LBM.

Les éléments relatifs à la saison 2021/2022 concernent donc un total final de 15 clubs Elite masculin et 14 clubs Elite féminin soit un total de 29 clubs Elite.

Clubs participants aux championnats Elite lors de la saison 2022/2023

Division Elite Masculine

RELEGATION LBM :

Aucune relégation

MAINTENUS EN DEM :

AL CAUDRY VOLLEY-BALL
 AMIENS METROPOLE VOLLEY
 AS CESSON ST-BRIEUC
 BEAUVAIS OISE UC VOLLEY
 CONFLANS-ANDRESY JOUY VB
 GRENOBLE V. UNIVERSITE CLUB
 HARNES VOLLEY-BALL
 LOISIRS INTER SPORT ST PIERRE
 REIMS METROPOLE VOLLEY
 STADE ATHLETIQUE SPINALIEN
 VC BELLAING/PORTE DE HAINAUT
 VC MICHELET HALLUIN

ACCESSION DEM :

CNM CHARENTON
 MAIZIERES ATHLETIC CLUB VOLLEY-BALL
 UGS ROYAN/SAINTES OCEAN VB
 VBC CHALON SUR SAONE

Division Elite Féminine

RELEGATION LAF :

EVREUX VOLLEY BALL

MAINTENUS EN DEF :

CSM CLAMART
 ISTRES PROVENCE VOLLEY
 QUIMPER VOLLEY 29
 MUNICIPAL OLYMPIQUE MOUGINS
 RENNES ETUDIANTS CLUB
 SAINT-DIE DES VOSGES VOLLEY BALL
 SENS VOLLEY 89
 STELLA EDU SP CALAIS
 UGS BORDEAUX MERIGNAC VOLLEY
 VOLLEY-BALL STADE LAURENTIN
 VOLLEY CLUB HARNES
 INSTITUT FEDERAL DE VOLLEY-BALL

ACCESSION DEM :

ETUDIANT CLUB ORLEANAIS
 HALLUIN VOLLEY METROPOLE
 VOLLEY-BALL ROMANAIS

Clubs n'évoluant plus en championnats Elite lors de la saison 2022/2023

Division Elite Masculine

ACCESSION LBM :
ASUL LYON VOLLEY BALL

RELEGATION N2 :
MARSEILLE VOLLEY 13
VOLLEY BALL ARLESIEN

Division Elite Féminine

ACCESSION LAF :
LEVALLOIS SPORTING CLUB

RELEGATION N2 :
VITROLLES SPORTS VOLLEY-BALL
NIMES VOLLEY-BALL
ASS SPORTIVE MONACO

A SAVOIR :

- Comme pour la saison 2021/2022, l'Institut Fédéral de Volley-Ball évoluant en DEF est un organisme de formations fédéraux (pôles France) ne pouvant faire règlementairement l'objet de relégation ou d'accession sportive en division inférieure ou supérieure. Il est exclu du périmètre du présent rapport.
- Cependant, le Centre National de Volley-Ball évoluant en DEM au cours de la saison 2021/2022 n'évolue plus dans la DEM pour la saison 2022/2023.
- Le club de RENNES ETUDIANTS CLUB n'a pas été intégré au présent rapport pour la saison 2021/2022 au regard du contrôle de la CACCP en raison de l'évolution d'une équipe professionnelle en LBM.
- Faute de transmission de documents exploitables, les clubs d'ETUDIANT CLUB ORLEANAIS, MUNICIPAL OLYMPIQUE DE MOUGINS et HALLUIN VOLLEY METROPOLE n'ont pu être intégrés au présent rapport pour la saison 2022/2023.

Les éléments relatifs à la saison 2022/2023 concernent donc un total final de 16 clubs Elite masculin et 11 clubs Elite féminin soit un total de 27 clubs Elite.

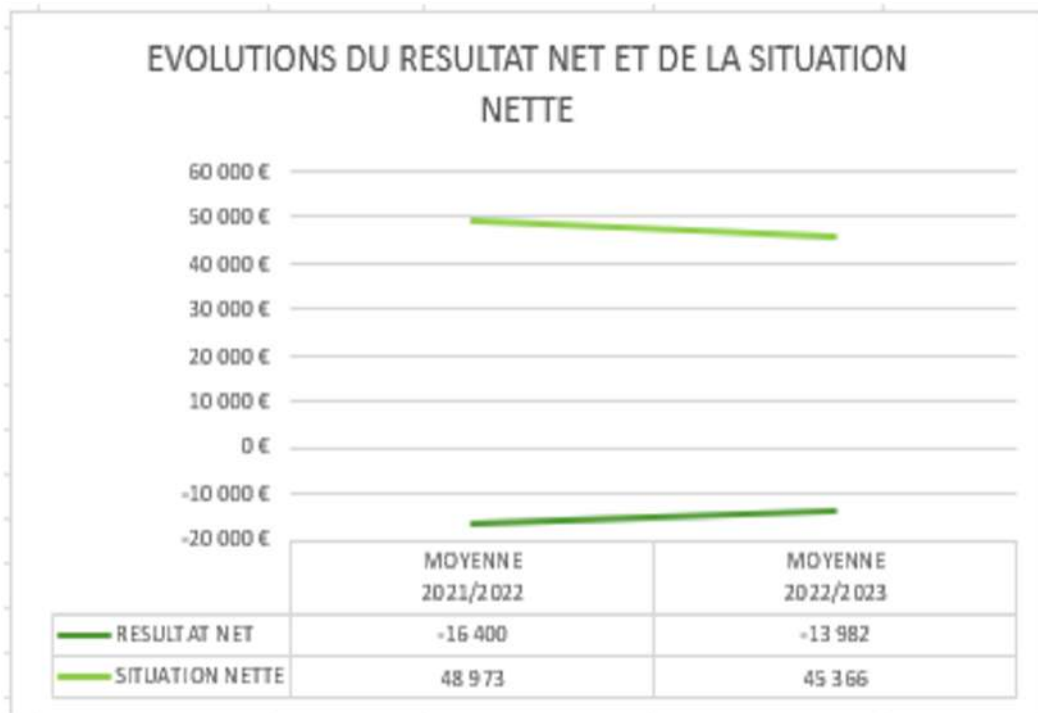
SITUATION FINANCIERE GLOBALE DES CLUBS ELITE

Une situation financière globale en diminution

Pour rappel, notre société a été marquée par la pandémie due à la COVID-19 entraînant l'arrêt prématuré des championnats fédéraux. Si cela a été un choc pour le monde sportif, la crise s'est avérée financièrement bénéfique lors des saisons 2019/2020 et 2020/2021 pour la plupart des clubs des divisions Elite.

Grâce au maintien des subventions publiques des collectivités territoriales pendant cette période d'inactivité, les clubs des divisions Elite ont réussi à reconstituer leurs fonds propres. Cette situation a permis auxdits clubs d'augmenter leurs postes de charges durant la saison 2021/2022 entraînant un résultat net souvent déficitaire mais conservant globalement une situation nette positive.

Cependant, comme le tableau ci-dessous l'expose, le résultat net et les fonds propres moyens des clubs ont une nouvelle fois diminué lors de la saison 2022/2023 mais la situation nette globale reste stable.



La raison de cette diminution est principalement liée à une baisse des produits et plus particulièrement des subventions accordées par les collectivités territoriales malgré une baisse des charges de personnel et de déplacement en comparaison à la saison 2021/2022.

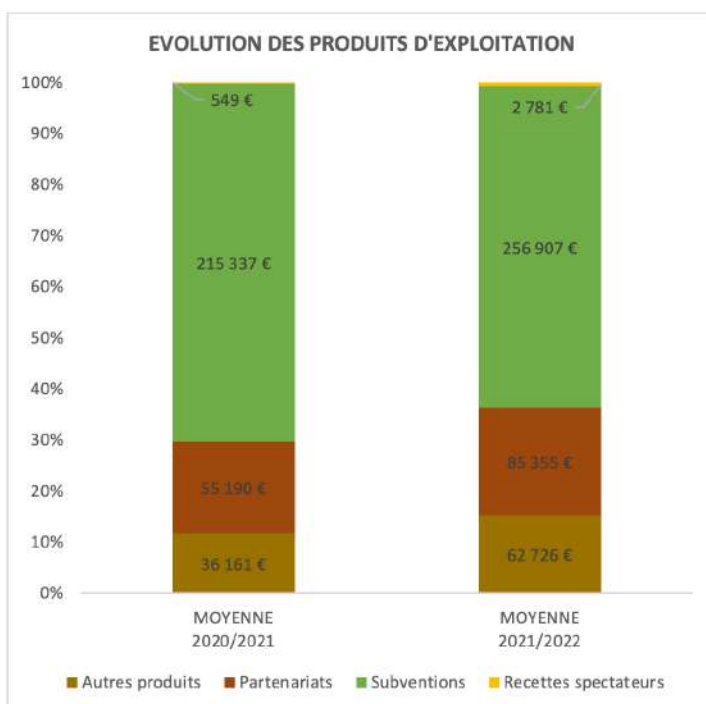
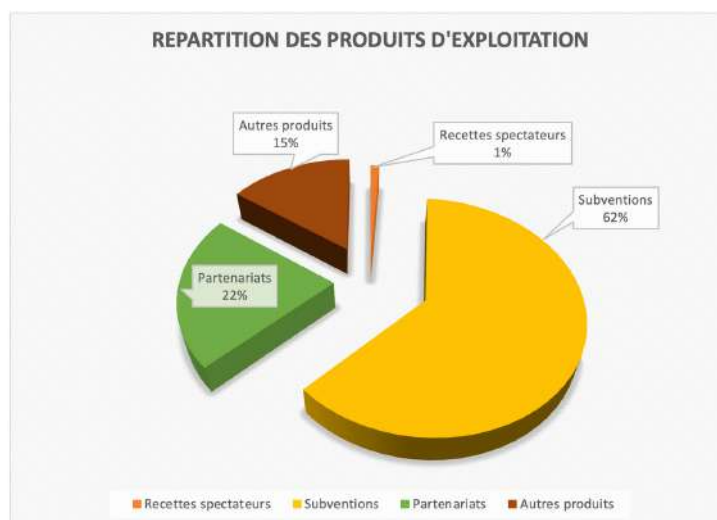
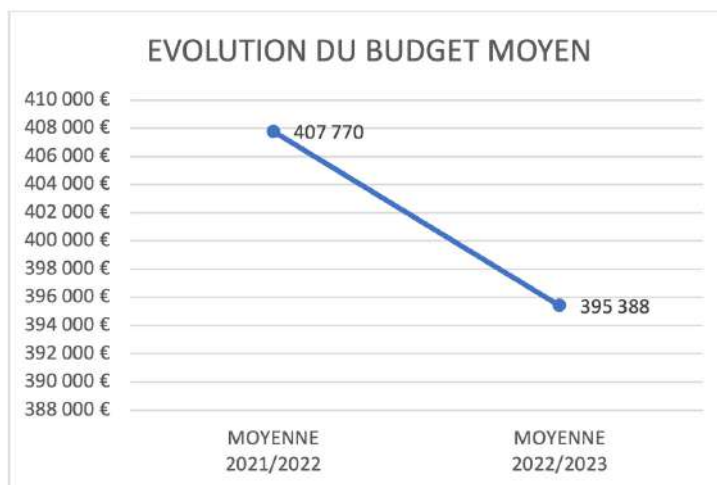
La situation financière des clubs fédéraux semble s'être stabilisée et porte à croire que la gestion administrative et financière est de mieux en mieux maîtrisée. Attention tout de même à ce que les clubs fédéraux n'épuisent pas trop leurs fonds propres associatifs étant remarqué que le résultat net moyen reste négatif sur deux saisons consécutives.

Divisions Elite FFvolley	TOTAL GENERAL 2021/2022		MOYENNE 2021/2022	TOTAL GENERAL 2022/2023		MOYENNE 2022/2023	EVOLUTION GLOBALE 2022/2023	
	Montant	%		Montant	%		Montant	%
DETAIL DES PRODUITS								
Recettes spectateurs	80 657	1%	2 781	112 568	1%	4 169	1 388	50%
Subventions	7 450 313	63%	256 907	6 613 951	62%	244 961	-11 946	-5%
Mairie	4 658 175	39%	160 627	3 666 220	34%	135 786	-24 841	-15%
Intercommunalité	518 173	4%	17 868	556 679	5%	20 618	2 750	15%
Conseil Départemental	958 881	8%	33 065	1 089 786	10%	40 362	7 298	22%
Conseil Régional	956 270	8%	32 975	1 169 497	11%	43 315	10 340	31%
Autres	358 814	3%	12 373	131 769	1%	4 880	-7 493	-61%
Partenariats	2 475 300	21%	85 355	2 333 415	22%	86 423	1 068	1%
Partenaires privés (TVA)	804 760	7%	27 750	958 715	9%	35 508	7 758	28%
Mécénat (sans TVA)	1 437 564	12%	49 571	1 248 886	12%	46 255	-3 316	-7%
Echanges marchandises ou prestations	187 973	2%	6 482	109 402	1%	4 052	-2 430	-37%
Partenaires publics	45 003	0%	1 552	16 412	0%	608	-944	-61%
Autres produits	1 819 050	15%	62 726	1 615 553	15%	59 835	-2 891	-5%
TOTAL PRODUITS	11 825 320		407 770	10 675 487		395 388	-12 381	-3%
DETAIL DES CHARGES								
Charges de personnel	7 607 902	64%	262 341	6 672 221	63%	247 119	-15 222	-6%
Salaires collectif professionnel	2 761 396	36%	95 221	2 432 216	36%	90 082	-5 138	-5%
Salaires autres contrats travail	1 155 876	15%	39 858	1 160 116	17%	42 967	3 109	8%
Cotisations	948 010	12%	32 690	775 507	12%	28 722	-3 968	-12%
Autres charges directes	2 742 620	36%	94 573	2 304 381	35%	85 347	-9 226	-10%
Déplacements	1 217 434	10%	41 980	886 248	8%	32 824	-9 156	-22%
Autres charges	3 598 126	30%	124 073	3 480 908	33%	128 923	4 849	4%
Services extérieurs (cptes 61,62 - hors masse salariale et loyers)	676 999	19%	23 345	345 528	10%	12 797	-10 547	-45%
Autres services extérieurs (cptes 62 hors sportifs)	1 593 557	44%	54 950	1 584 668	46%	58 691	3 741	7%
Impôts et taxes (dont Taxes sur les salaires)	165 125	5%	5 694	113 838	3%	4 216	-1 478	-26%
TOTAL CHARGES	12 423 462		428 395	11 039 377		408 866	-19 529	-5%
RESULTAT COURANT	-598 142	-5%	-20 626	-363 890	-3%	-13 477	7 148	-35%
Produits exceptionnels (préciser la nature)	300 686		10 368	139 102		5 152	-5 217	-50%
Charges exceptionnelles (préciser la nature)	176 593		6 089	152 506		5 648	-441	-7%
Impôt sociétés (IS)	1 549		53	212		8	-46	-85%
RESULTAT NET	-475 598	-4%	-16 400	-377 506	-4%	-13 982	2 418	-15%
SITUATION NETTE	1 420 219	12%	48 973	1 224 891	11%	45 366	-3 607	-7%

 : Moyenne la plus élevée sur les deux dernières années

Une diminution du budget moyen

Avec un total de produits cumulés de 10,7 millions d'euros pour la saison 2022/2023, le budget moyen des clubs des divisions Elite diminue à un montant de 395 K€.



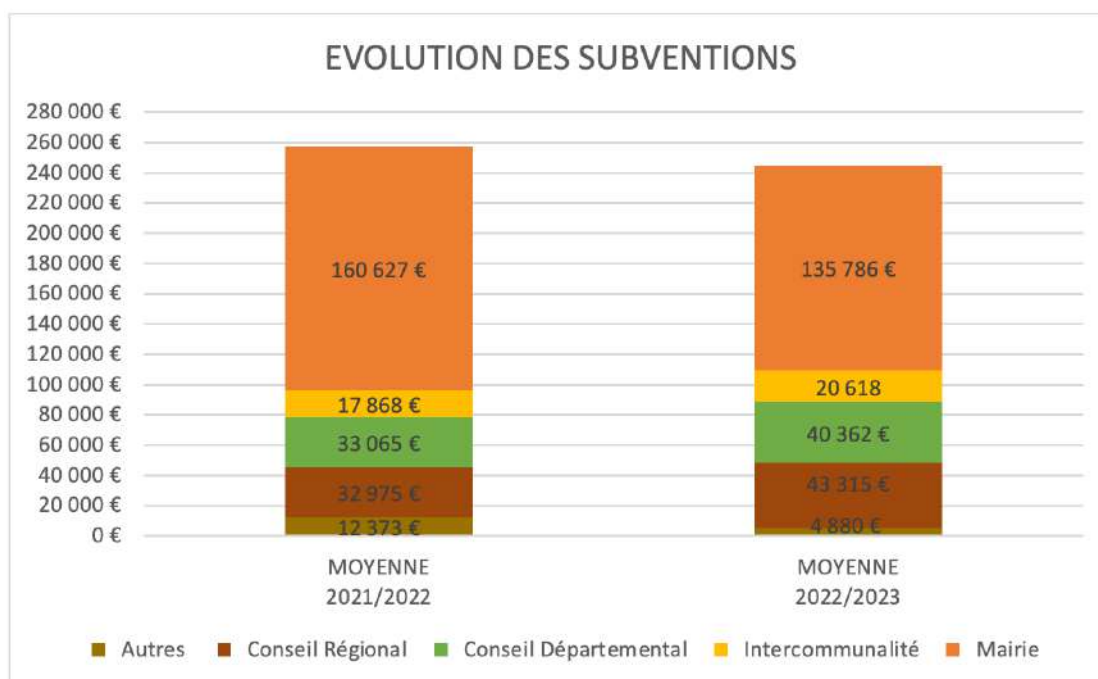
Une importance prépondérante des subventions

Divisions Elite FFvolley	TOTAL GENERAL 2021/2022		MOYENNE 2021/2022	TOTAL GENERAL 2022/2023		MOYENNE 2022/2023	EVOLUTION GLOBALE 2022/2023	
	Montant	%		Montant	%		Montant	%
DETAIL DES PRODUITS								
Subventions	7 450 313	63%	256 907	6 613 951	62%	244 961	-11 946	-5%
Mairie	4 658 175	39%	160 627	3 666 220	34%	135 786	-24 841	-15%
Intercommunalité	518 173	4%	17 868	556 679	5%	20 618	2 750	15%
Conseil Départemental	958 881	8%	33 065	1 089 786	10%	40 362	7 298	22%
Conseil Régional	956 270	8%	32 975	1 169 497	11%	43 315	10 340	31%
Autres	358 814	3%	12 373	131 769	1%	4 880	-7 493	-61%

Les subventions publiques représentent en moyenne 62% du budget des clubs Elite.

Qu'il s'agisse des subventions régionales, départementales ou celles intercommunales, celles-ci ont toutes augmenté entre les saisons 2021/2022 et 2022/2023. Cependant, les subventions communales ont baissé d'un montant de 25 K€ ce qui explique la diminution de 5% observée sur ce poste entre lesdites saisons.

Dans ce poste de produits, il est important de rappeler que la DEF est le deuxième niveau national, alors que la DEM est le troisième niveau national.



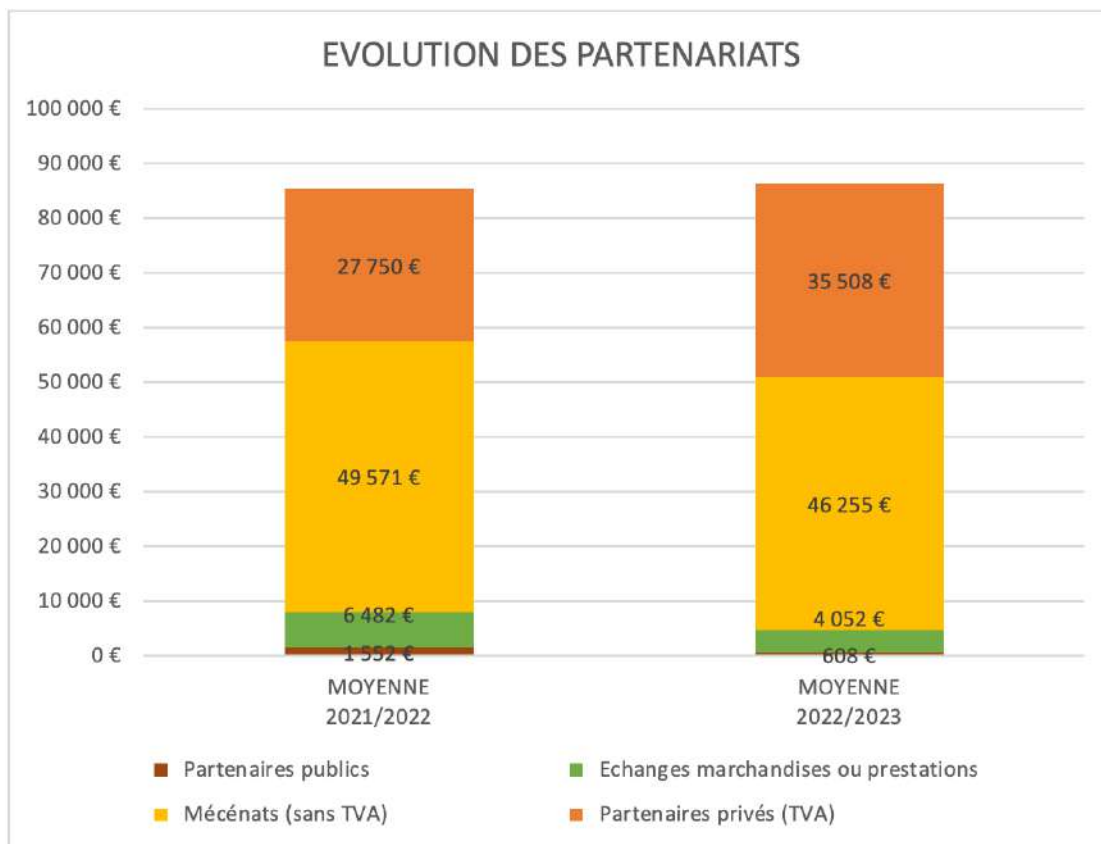
Une légère hausse du partenariat

Divisions Elite FFvolley	TOTAL GENERAL 2021/2022		MOYENNE 2021/2022	TOTAL GENERAL 2022/2023		MOYENNE 2022/2023	EVOLUTION GLOBALE 2022/2023	
	Montant	%		Montant	%		Montant	%
Partenariats	2 475 300	21%	85 355	2 333 415	22%	86 423	1 068	1%
Partenaires privés (TVA)	804 760	7%	27 750	958 715	9%	35 508	7 758	28%
Mécénat (sans TVA)	1 437 564	12%	49 571	1 248 886	12%	46 255	-3 316	-7%
Echanges marchandises ou prestations	187 973	2%	6 482	109 402	1%	4 052	-2 430	-37%
Partenaires publics	45 003	0%	1 552	16 412	0%	608	-944	-61%

Au cours de la saison 2022/2023, les partenariats représentent 22% des produits des clubs entraînant une hausse de 1% par rapport à la saison 2021/2022.

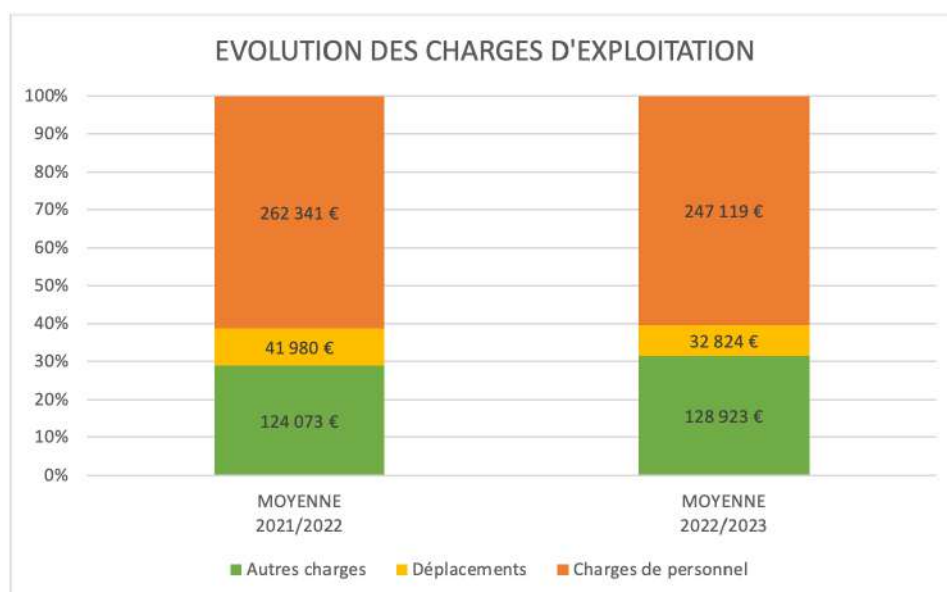
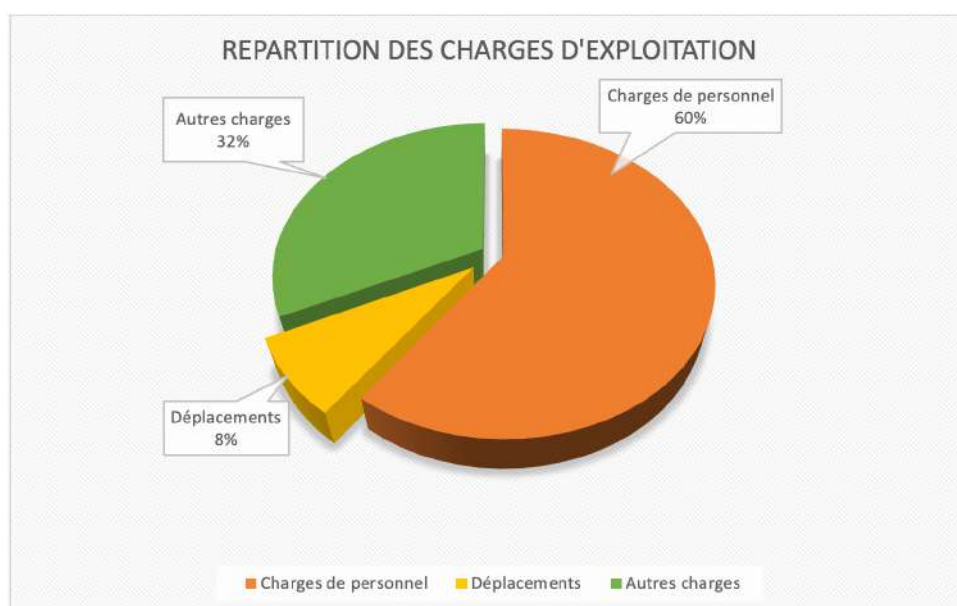
Suite au renouveau économique rencontré par les sponsors et les mécènes des clubs après la période sanitaire, entraînant une augmentation de leur soutien voire la conclusion de nouveaux partenariats au cours de la saison 2021/2022, le pourcentage de partenariat est resté le même pour la saison 2022/2023.

Dans ce poste de produits, il est important de souligner que les partenariats privés ont augmenté de 28% ce qui représente une belle réussite dans la diversification des sources de produits des clubs élités.



Les charges d'exploitation

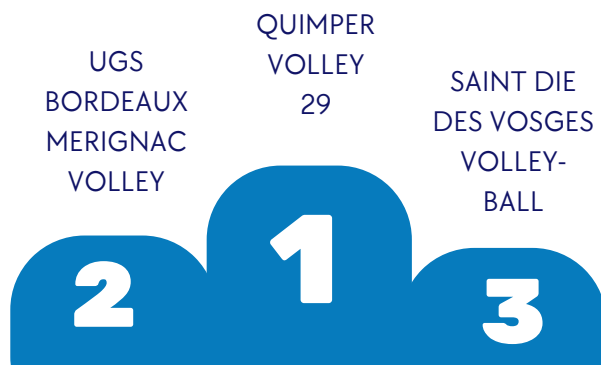
Divisions Elite FFvolley	TOTAL GENERAL 2021/2022		MOYENNE 2021/2022	TOTAL GENERAL 2022/2023		MOYENNE 2022/2023	EVOLUTION GLOBALE 2022/2023	
	Montant	%		Montant	%		Montant	%
DETAIL DES CHARGES								
Charges de personnel	7 607 902	64%	262 341	6 672 221	63%	247 119	-15 222	-6%
Salaires collectif professionnel	2 761 396	36%	95 221	2 432 216	36%	90 082	-5 138	-5%
Salaires autres contrats travail	1 155 876	15%	39 858	1 160 116	17%	42 967	3 109	8%
Cotisations	948 010	12%	32 690	775 507	12%	28 722	-3 968	-12%
Autres charges directes	2 742 620	36%	94 573	2 304 381	35%	85 347	-9 226	-10%
Déplacements	1 217 434	10%	41 980	886 248	8%	32 824	-9 156	-22%
Autres charges	3 598 126	30%	124 073	3 480 908	33%	128 923	4 849	4%
TOTAL CHARGES	12 423 462		428 395	11 039 377		408 866	-19 529	-5%



En parallèle de la baisse des produits à un montant moins élevé que celui de la saison 2021/2022, les charges sont revues également à la baisse, 5%.

STATISTIQUES FINANCIERES DES CLUBS ELITE FEMININE

CLASSEMENT SPORTIF 2022/2023



4. EVREUX VOLLEY-BALL
5. ISTRES PROVENCE VOLLEY
6. MUNICIPAL OLYMPIQUE DE MOUGINS
7. VOLLEY CLUB HARNES
8. SENS VOLLEY 89
9. RENNES ETUDIANTS CLUB
10. ETUDIANT CLUB ORLEANAIS
11. STELLA EDU SP CALAIS
12. VOLLEY-BALL ROMANAIS
13. VOLLEY-BALL STADE LAURENTIN
14. C.S.M CLAMART
15. HALLUIN VOLLEY METROPOLE
16. INSTITUT FEDERAL DE VOLLEY-BALL

Le club de QUIMPER VOLLEY 29 accède au championnat professionnel de Ligue A Féminine de la Ligue National de Volley pour la saison 2023/2024.

Le club de HALLUIN VOLLEY METROPOLE est relégué au championnat de National 2 Féminin pour la saison 2023/2024.

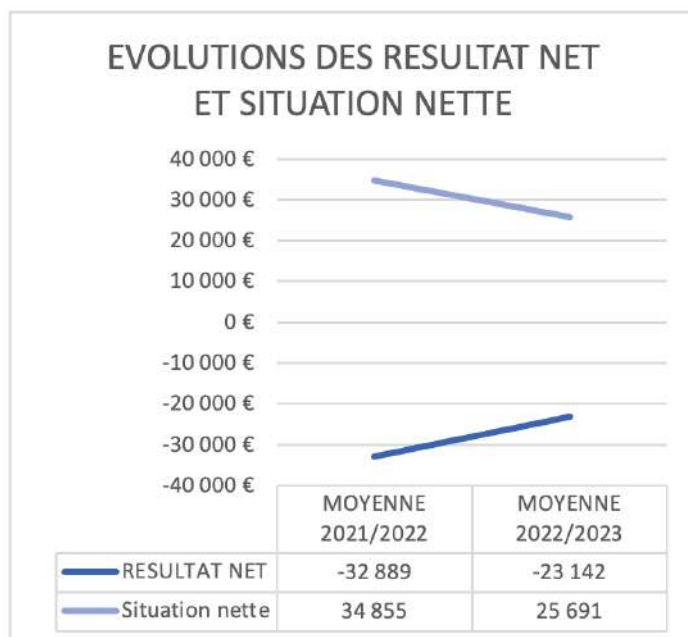
Les clubs de ISTRES PROVINCE VOLLEY et MUNICIPAL OLYMPIQUE DE MOUGINS sont rétrogradés administrativement au championnat de National 2 Féminin pour la saison 2023/2024.

DES FINANCES FRAGILISEES

La lecture des chiffres démontre une diminution de la situation financière de la DEF dont les produits cumulés des 11 clubs sont équivalents à 6 millions d'euros pour un budget moyen de 525 K€, soit une hausse de 161 K€ par rapport à la saison 2021/2022.

Même si certains clubs ont pu réaliser un résultat net déficitaire et compenser avec leurs fonds propres reconstitués pendant la période sanitaire, trois clubs disposent de fonds propres négatifs à hauteur de -179 K€, -112 K€, -53 K€ ce qui correspond à des déficits de 28%, 23% et 15% par rapport aux produits desdits clubs.

A savoir une nouvelle fois que le rapport ne comprend pas les données de trois clubs de la DEF par faute de transmission de documents.



Elite féminine (11 clubs)	Total		MOYENNE 2021/2022	Total		MOYENNE 2022/2023	EVOLUTION GLOBALE	
	Montant	% total produits		Montant	% total produits		Montant	%
DETAIL DES PRODUITS								
Recettes spectateurs	56 361	1%	4 026	88 719	2%	8 065	4 040	100%
Subventions	4 409 481	63%	314 963	3 581 993	62%	325 636	10 673	3%
Mairie	3 076 104	70%	219 722	2 163 152	60%	196 650	-23 072	-11%
Intercommunalité	172 500	4%	12 321	168 890	5%	15 354	3 032	25%
Conseil Départemental	581 320	13%	41 523	631 288	18%	57 390	15 867	38%
Conseil Régional	394 000	9%	28 143	585 000	16%	53 182	25 039	89%
Autres	185 557	4%	13 254	33 663	1%	3 060	-10 194	-77%
Partenariats	1 657 879	24%	118 420	1 549 282	27%	140 844	22 424	19%
Autres produits	907 353	13%	64 811	550 005	10%	50 000	-14 810	-23%
TOTAL PRODUITS	7 031 074		502 220	5 769 999		524 545	22 326	4%
DETAIL DES CHARGES								
Charges de personnel	4 962 351	71%	354 454	3 980 543	69%	361 868	7 414	2%
Salaires collectifs professionnel	2 147 622	43%	153 402	1 798 646	45%	163 513	10 112	7%
Salaires autres contrats travail	642 188	13%	45 871	503 430	13%	45 766	-104	0%
Cotisations	702 451	14%	50 175	531 132	13%	48 285	-1 890	-4%
Autres charges directes	1 470 090	30%	105 006	1 147 335	29%	104 303	-703	-1%
Déplacements	672 947	10%	48 068	399 141	7%	28 510	-19 558	-41%
Autres charges	1 935 792	28%	138 271	1 663 996	29%	151 272	13 002	9%
TOTAL CHARGES	7 571 090		540 792	6 043 680		549 425	8 633	2%
RESULTAT COURANT	-540 016	-8%	-38 573	-273 681	-5%	-24 880	13 692	-35%
Produits exceptionnels	174 629	2%	12 474	76 412	1%	6 947	-5 527	-44%
Charges exceptionnelles	93 509	1%	6 679	57 411	1%	5 219	-1 460	-22%
Impôt sociétés (IS).	1 549	0%	111	-120	0%	-11	-122	-110%
RESULTAT NET	-460 445	-7%	-32 889	-254 560	-4%	-23 142	9 747	-30%
Situation nette	487 964	7%	34 855	282 601	5%	25 691	-9 164	-26%

 : Moyenne la plus élevée sur les deux dernières saisons

Les produits d'exploitation

Elite féminine (11 clubs)	Total		MOYENNE 2021/2022	Total		MOYENNE 2022/2023	EVOLUTION GLOBALE	
	Montant	% total produits		Montant	% total produits		Montant	%
DETAIL DES PRODUITS								
Recettes spectateurs	56 361	1%	4 026	88 719	2%	8 065	4 040	100%
Subventions	4 409 481	63%	314 963	3 581 993	62%	325 636	10 673	3%
Partenariats	1 657 879	24%	118 420	1 549 282	27%	140 844	22 424	19%
Autres produits	907 353	13%	64 811	550 005	10%	50 000	-14 810	-23%
TOTAL PRODUITS	7 031 074		502 220	5 769 999		524 545	22 326	4%

La moyenne des produits d'exploitation 2022/2023 des clubs de DEF **a augmenté** comparée à celle de la saison 2021/2022, avec une forte hausse de 39%.

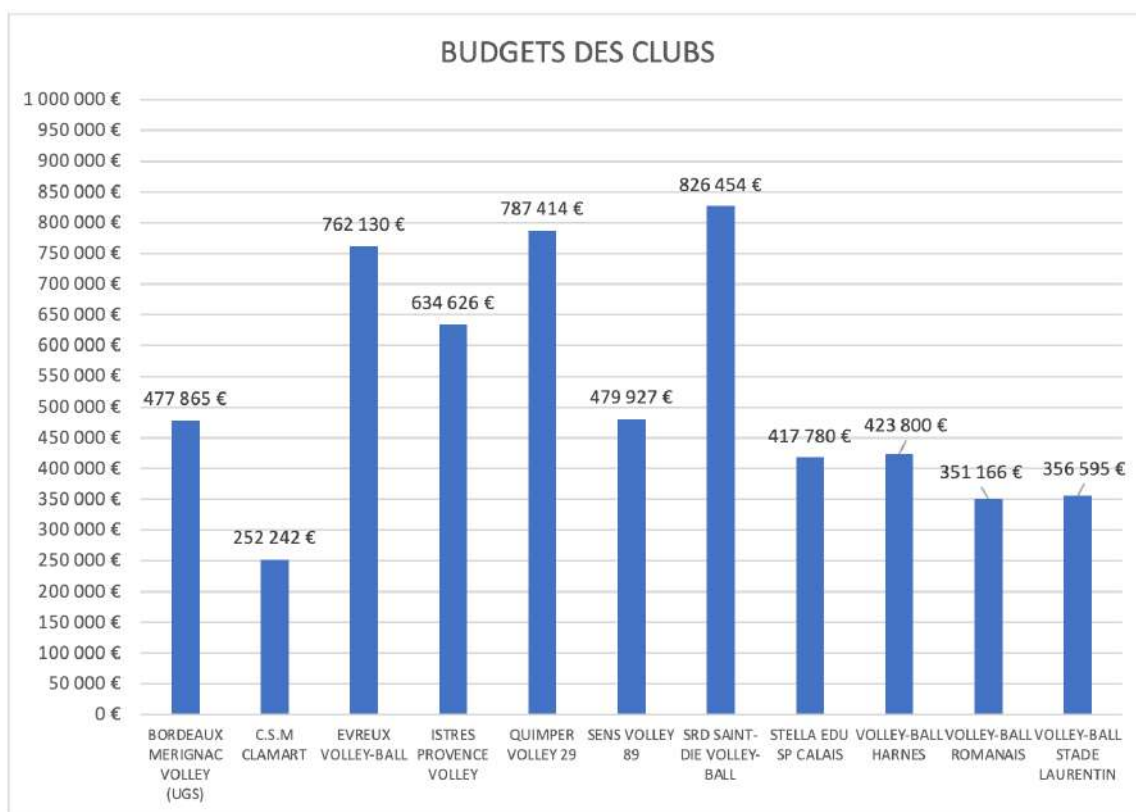
Les recettes spectateurs ont également augmenté grâce à la reprise totale des championnats. Ce montant reste tout de même très faible représentant une moyenne de 2% au sein des budgets des clubs. Toutefois, les clubs de UGS BORDEAUX MERIGNAC VOLLEY et QUIMPER VOLLEY 29 se démarquent des autres clubs avec respectivement 31 K€ (6 %) et 16 K€ (2 %) sur ce poste.

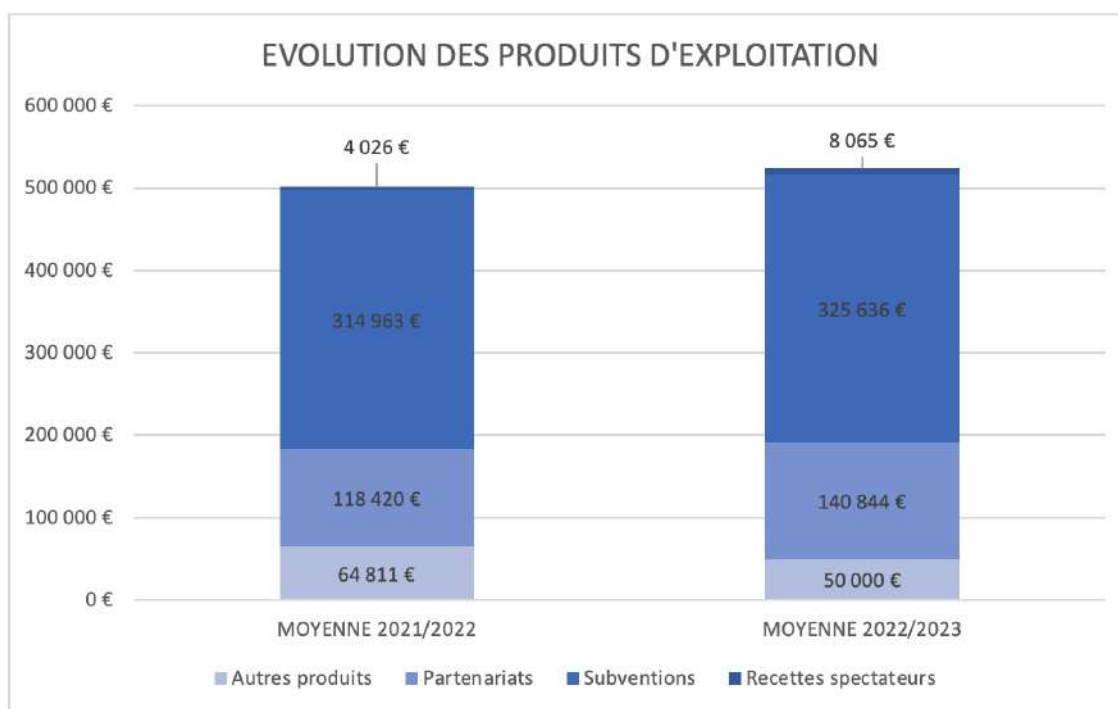
Les subventions d'exploitation restent la principale source de produits des clubs DEF. En effet, elles constituent 62% du total des produits d'exploitation de la division au cours de la saison 2022/2023, contre 63% lors de la saison 2021/2022.

Il est à noter que le montant total des subventions a augmenté de **4 K€** entre les deux exercices, toutefois, le pourcentage total a diminué de 1%, ce qui peut ainsi mettre en exergue une légère hausse des autres sources de produits.

Le partenariat observe une forte **hausse de 22 K€** par rapport à la saison 2021/2022 permettant de relever globalement un maintien de l'engagement des partenaires et de lutter contre la dépendance des clubs aux subventions publiques.

Les autres produits diminuent de **15 K€** et constituent une baisse de 23% par rapport à la saison 2021/2022. Ce montant représente une moyenne de 10% des produits d'exploitations de la division au cours de la saison 2022/2023 et ne vient pas aider les partenariats privés pour lutter contre la dépendance aux subventions publiques.





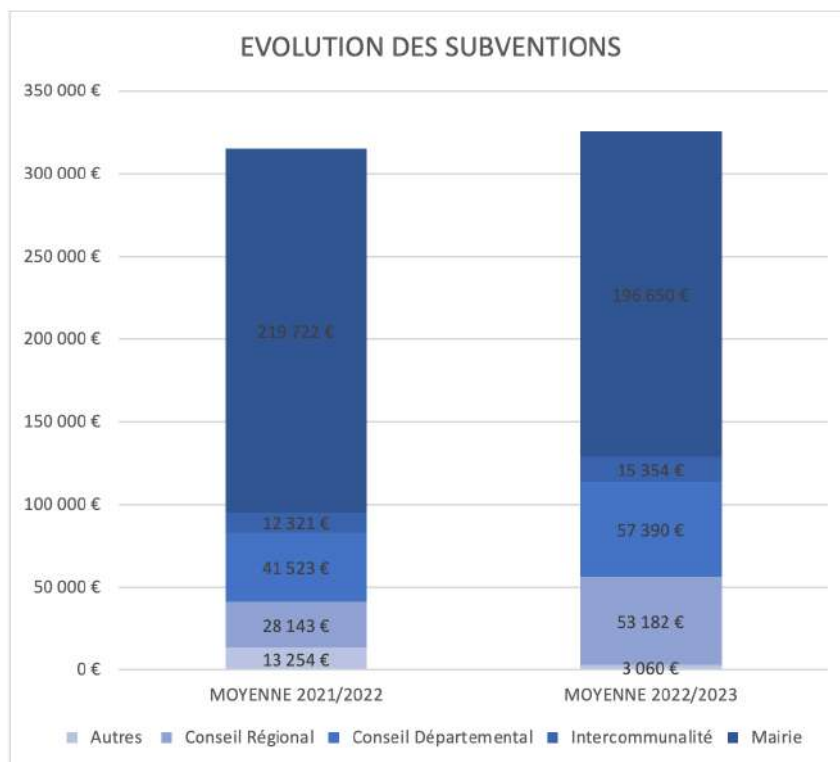
Les subventions d'exploitation

Elite féminine (11 clubs)	Total		MOYENNE 2021/2022	Total		MOYENNE 2022/2023	EVOLUTION GLOBALE	
	Montant	% total produits		Montant	% total produits		Montant	%
Subventions	4 409 481	63%	314 963	3 581 993	62%	325 636	10 673	3%
Mairie	3 076 104	70%	219 722	2 163 152	60%	196 650	-23 072	-11%
Intercommunalité	172 500	4%	12 321	168 890	5%	15 354	3 032	25%
Conseil Départemental	581 320	13%	41 523	631 288	18%	57 390	15 867	38%
Conseil Régional	394 000	9%	28 143	585 000	16%	53 182	25 039	89%
Autres	185 557	4%	13 254	33 663	1%	3 060	-10 194	-77%

Comme évoqué précédemment, les subventions d'exploitation sont le poste de produits le plus important au sein des budgets des clubs DEF. Elles représentent 62% du budget moyen des clubs DEF au cours de la saison 2022/2023.

Cette moyenne des subventions est à la hausse de +11 K€ par rapport à la saison 2021/2022. Cette hausse est due principalement à l'augmentation des subventions départementales et régionales dont les montants moyens cumulés augmentent de +41 K€ compensant ainsi la baisse des dotations des collectivités municipales (-23 K€) et des autres collectivités territoriales (-10 K€).

Si l'investissement des collectivités municipales au sein des clubs DEF est un élément dont il faut se réjouir, cela met également en exergue la faiblesse des autres postes de produits tels que celui des partenariats privés ou des recettes de billetterie. Pour les clubs souhaitant accéder sereinement au championnat professionnel de LAF de la LNV ou se professionnaliser au sein de la DEF, il est nécessaire que la répartition de ces postes évolue vers une diversification encore plus importante.



Données supplémentaires notables :

- STELLA EDU SP CALAIS est le club le plus dépendant des subventions avec un taux de 85% ;
- SAINT-DIE DES VOSGES VOLLEY BALL est le club le moins dépendant des subventions avec un taux de 29% ;
- ISTRES PROVENCE VOLLEY est le club percevant le plus de subventions avec un total de 505 K€ ;
- C.S.M CLAMART est le club percevant le moins de subventions avec un total de 181 K€.

Les partenariats

Elite féminine (11 clubs)	Total		MOYENNE 2021/2022	Total		MOYENNE 2022/2023	EVOLUTION GLOBALE	
	Montant	% total produits		Montant	% total produits		Montant	%
Partenariats	1 657 879	24%	118 420	1 549 282	27%	140 844	22 424	19%
Partenaires privés (TVA)	585 622	35%	41 830	684 716	44%	62 247	20 417	49%
Mécénat (sans TVA)	1 014 193	61%	72 442	760 110	49%	69 101	-3 341	-5%
Echanges marchandises	48 061	3%	3 433	93 794	6%	8 527	5 094	148%
Partenaires publics	10 003	1%	715	10 662	1%	969	255	36%

La moyenne des partenariats observe une augmentation comparée à celle de la saison précédente avec une part de 27% au sein des budgets des clubs DEF confirmant ainsi la place secondaire de ce poste de produits par rapport à celui des subventions d'exploitation évoquée précédemment.

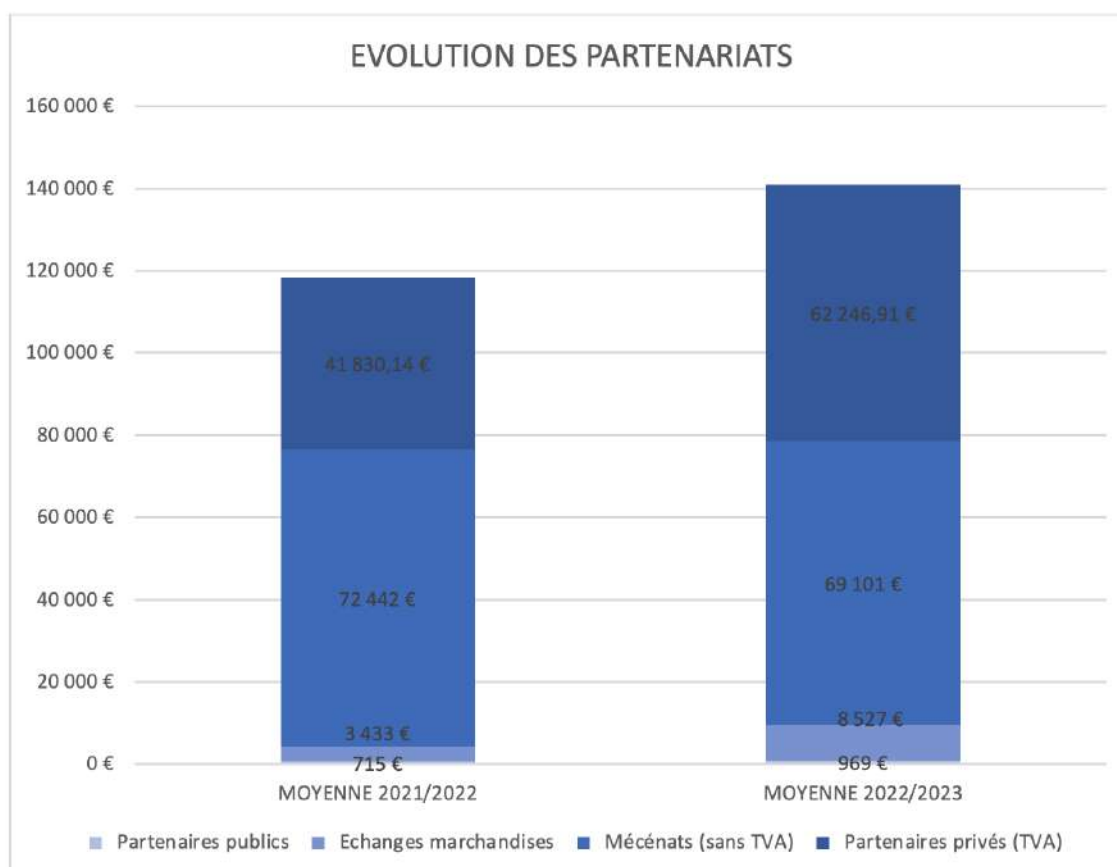
Il est à noter que sept clubs ont des partenariats représentant au moins 25% de leur budget dont SAINT-DIE DES VOSGES VOLLEY BALL pour qui les partenariats représentent 61% de son budget.

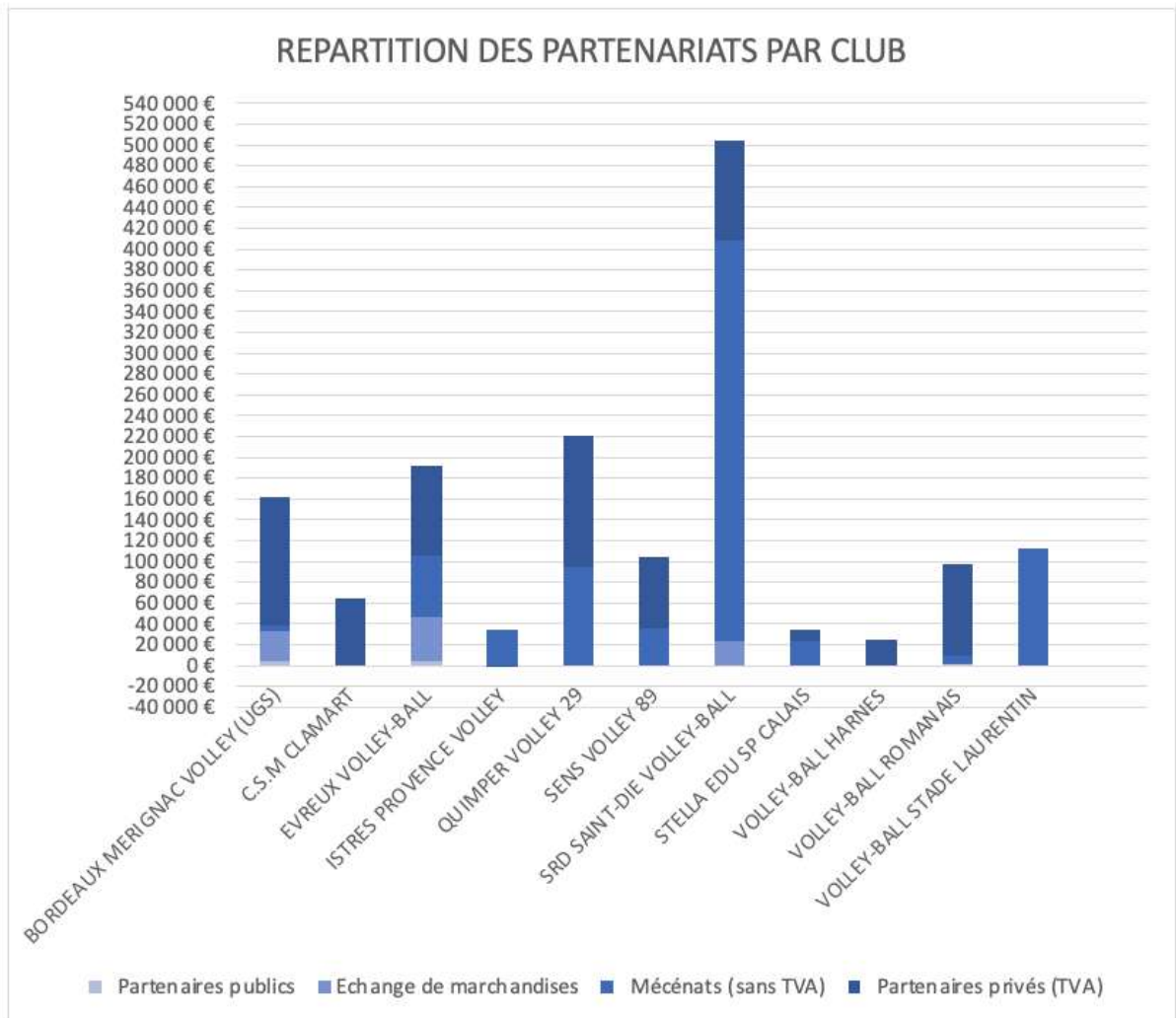
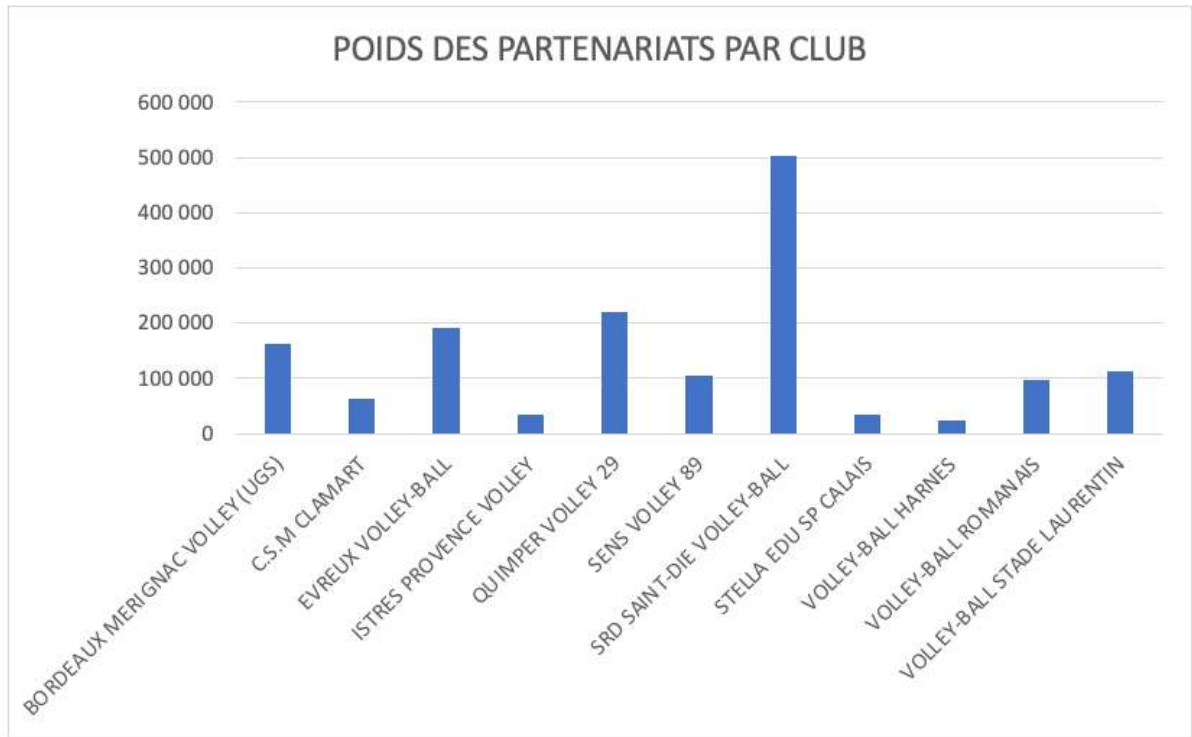
En regardant le détail des partenariats, il faut constater une hausse importante des partenariats privés et des échanges de marchandises contrebalancée par une baisse des mécénats.

L'augmentation des sponsorings privés est une bonne nouvelle pour la professionnalisation de cette division.

Les clubs de UGS BORDEAUX MERIGNAC VOLLEY (123 K€) et QUIMPER VOLLEY 29 (126 K€) parviennent à se distinguer par l'importance de leurs sponsorings privés.

Six clubs sont actuellement soumis au régime de la TVA : UGS BORDEAUX MERIGNAC VOLLEY, QUIMPER VOLLEY 29, SAINT-DIE DES VOSGES VOLLEY-BALL, SENS VOLLEY 89, ISTRES PROVENCE VOLLEY.



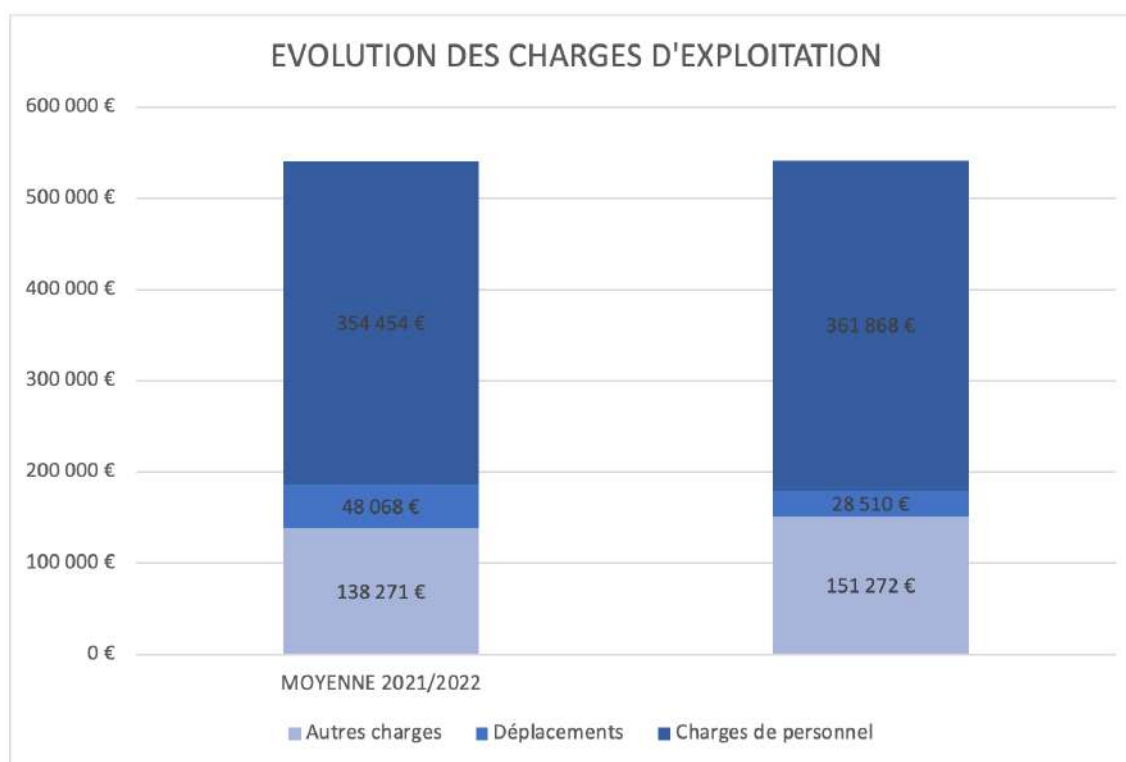


Les charges d'exploitation

Elite féminine (11 clubs)	Total		MOYENNE 2021/2022	Total		MOYENNE 2022/2023	EVOLUTION GLOBALE	
	Montant	% total produits		Montant	% total produits		Montant	%
Charges de personnel	4 962 351	71%	354 454	3 980 543	69%	361 868	7 414	2%
Déplacements	672 947	10%	48 068	399 141	7%	28 510	-19 558	-41%
Autres charges	1 935 792	28%	138 271	1 663 996	29%	151 272	13 002	9%
TOTAL CHARGES	7 571 090		540 792	6 043 680		549 425	8 633	2%

Les charges d'exploitation subissent une légère hausse (+9 K€) qui s'explique par l'augmentation des produits d'exploitation laissant l'opportunité aux clubs de gonfler leurs postes de charges.

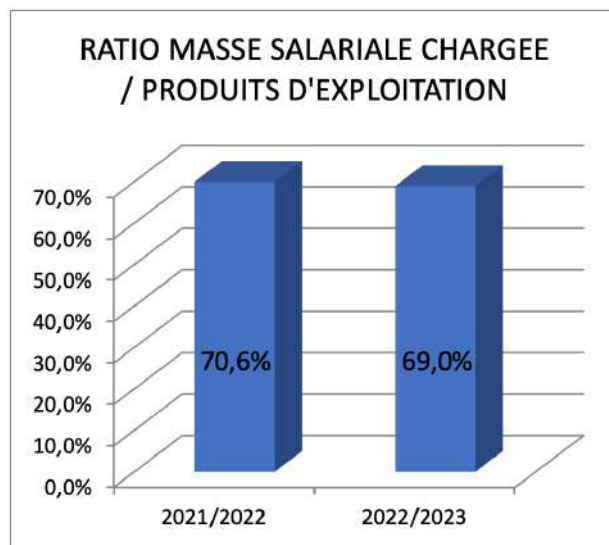
A savoir cependant que cette analyse résulte des données globales collectées sur les budgets de l'ensemble des clubs de DEF et que toutefois, il ressort que certains clubs n'ont pas réussi à conserver une situation nette positive en raison d'une hausse de charges trop importante.



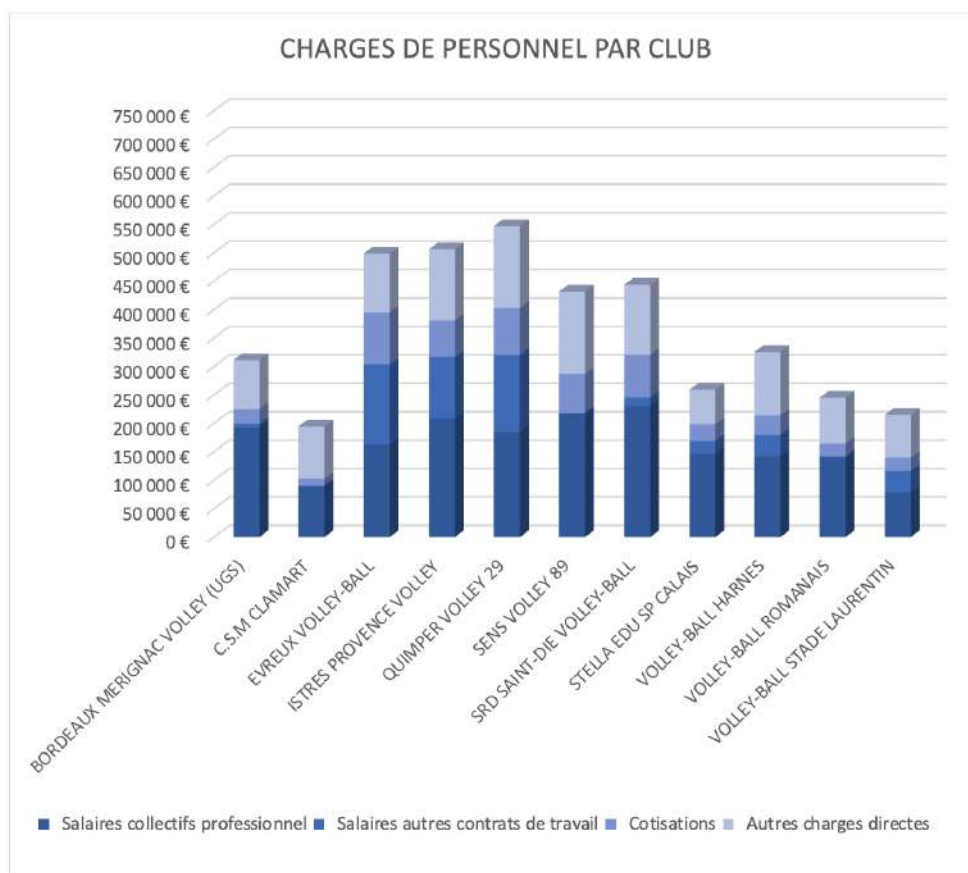
Focus sur les charges de personnels

Comme évoqué précédemment, les charges de personnels représentent le poste de charges le plus important au sein des budgets des clubs de DEF. En 2022/2023, elles représentent en moyenne 69% des produits des clubs de DEF.

Sont ici compris dans les charges de personnels tous les salaires bruts, les primes liées aux résultats ainsi que les cotisations sociales des joueuses, entraîneurs et administratifs professionnels de chaque club.



A ces charges de personnels s'ajoutent les autres charges correspondant aux avantages en nature tels que le paiement des loyers ou la mise à disposition de voiture, ainsi que les défraiements comme les remboursements kilométriques et les franchises de cotisation URSSAF (primes de matchs).



Focus sur les salaires des joueuses professionnelles

1. La qualité de joueuse professionnelle

L'effectif professionnel dont il est question est la masse salariale professionnelle faisant l'objet d'un encadrement systématique par la CACCF et définie à l'article 3.a de l'annexe 1 du Règlement de la DNACG comme suit :

« La masse salariale brute est définie comme **la somme des salaires annuels bruts non chargés ainsi que la valeur réelle de tous les avantages et/ou indemnités, primes de toute nature** (exemple : logement, voiture, prime de blanchissage) versés :

- Aux joueurs du collectif Elite ;
- Aux joueurs et entraîneurs amateurs du collectif Elite dotés d'un contrat de travail ;
- A l'entraîneur principal du collectif Elite ;
- A ou aux entraîneurs adjoints du collectif Elite.

Les primes aléatoires (par exemple liées aux résultats sportifs) sont exclues de ce calcul.

La masse salariale brute comprend également les **éventuelles indemnités de rupture ou transactionnelles, versées aux joueurs**, à l'entraîneur principal **du collectif Elite**, dans le cadre de leurs relations contractuelles avec le club.

Les joueurs du collectif Elite sont **les joueurs dont les contrats ont été déposés pour homologation** à la FFvolley et les joueurs amateurs ayant signé des contrats de travail de droit commun avec le club. »

La mention « **les joueurs dont les contrats ont été déposés pour homologation** » a toute son importance. En effet, conformément à l'article 18.4 du Règlement Général des Licences et des GSA de la FFvolley, l'homologation des contrats de travail des joueurs professionnels est limitée à ceux d'une durée au moins égale à 76 heures par mois. En-dessous de cette durée, les joueurs ne sont plus considérés comme professionnels au sens des règlements de la FFvolley et ne peuvent pas se voir délivrer de licence de joueur professionnel.

2- Les évolutions de contrats de joueuses professionnelles

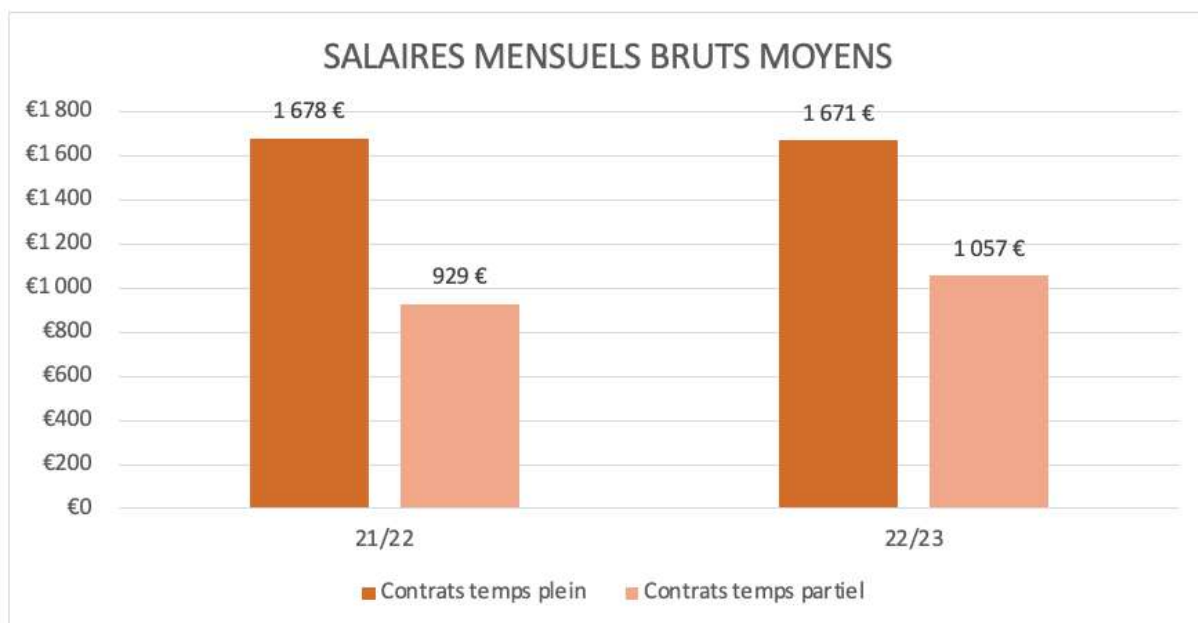
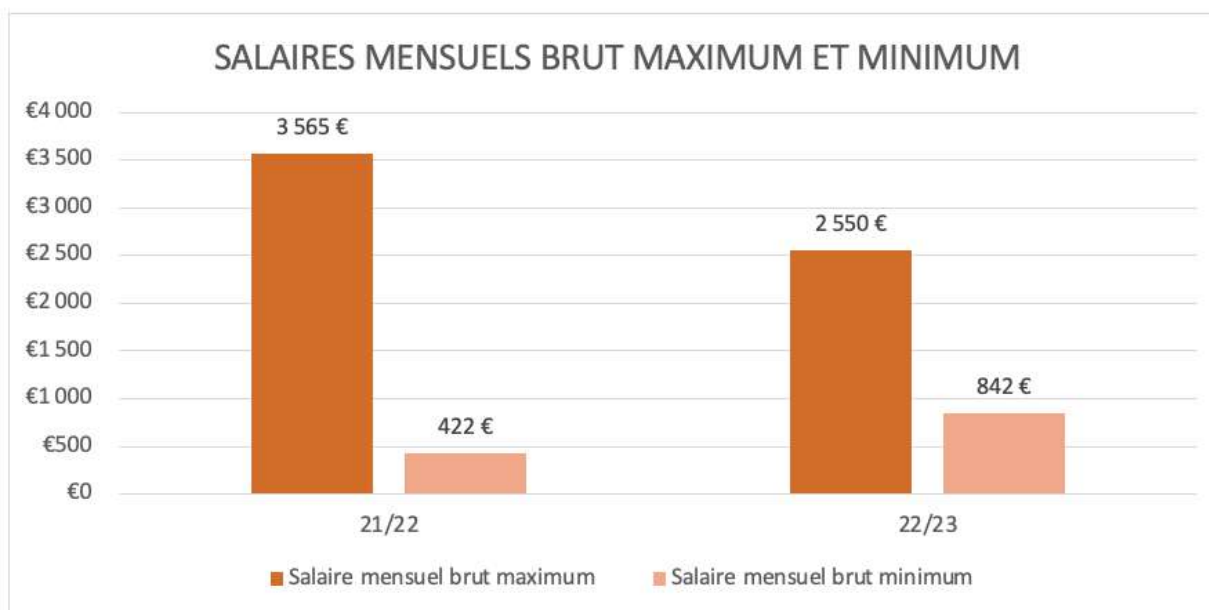
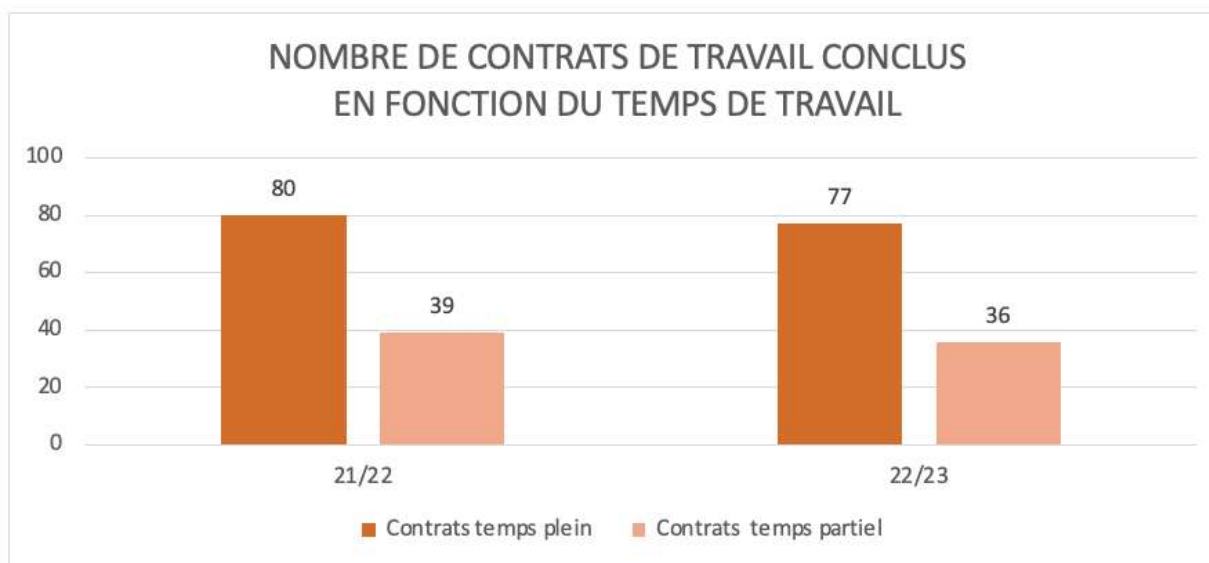
Les contrats de travail de l'équipe DEF du club de MUNICIPAL OLYMPIQUE DE MOUGINS, HALLUIN VOLLEY METROPOLE, ETUDIANT CLUB ORLEANAIS et RENNES ETUDIANTS CLUB ont été pris en compte pour l'étude de l'évolution de contrats de joueuses professionnelles de la DEF.

Le nombre total de contrats de travail a diminué cette saison avec 6 contrats de travail de moins par rapport à la saison 2021/2022, **soit une diminution totale de 5%**, répartie entre 3 contrats de travail à temps plein de moins (-4%) et également 3 contrats de travail à temps partiel de moins (-8%).

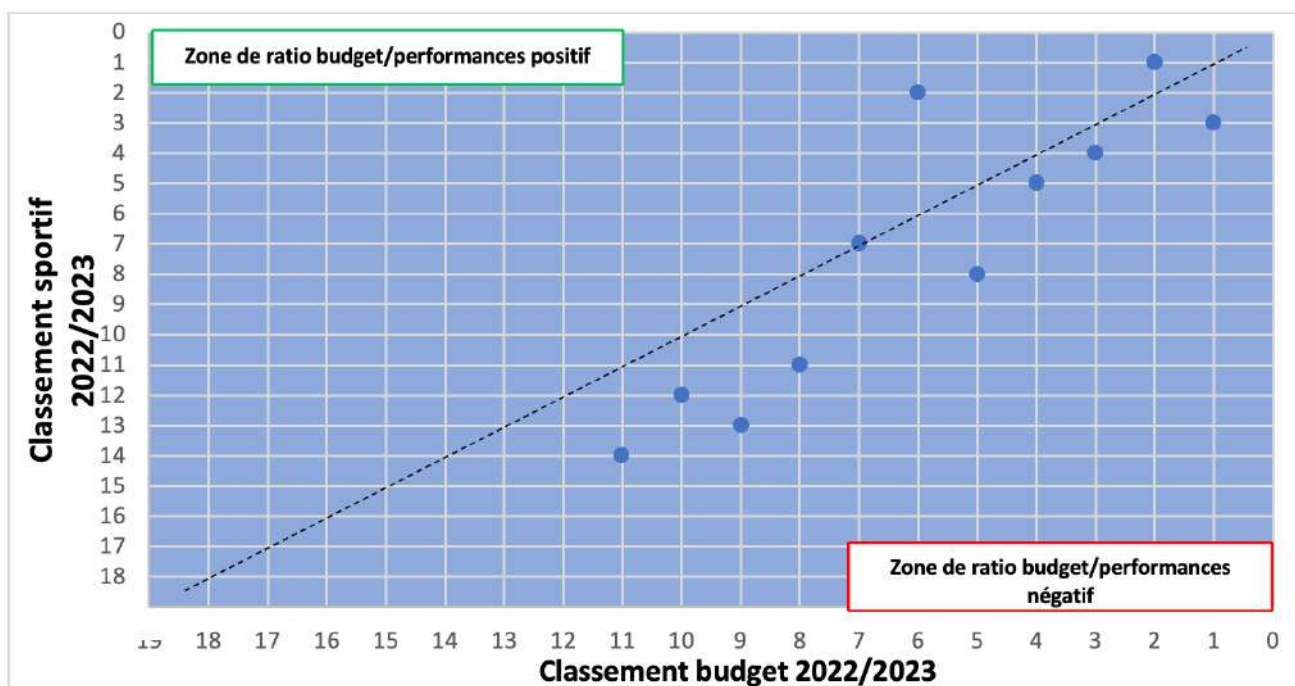
La moyenne est de 7,5 joueuses par club.

Le club employant le plus de joueuses professionnelles est ISTRES PROVENCE COTE D'AZUR.

Le club comprenant le moins de joueuses professionnelles est le CSM CLAMART.



COMPARAISON ENTRE CLASSEMENT SPORTIF ET PRODUITS D'EXPLOITATION



La ligne tracée sur ce graphique représente un équilibre théorique entre classement sportif et importance des budgets des clubs.

Les clubs situés au-dessus de cette ligne ont un budget moindre par rapport à leur classement sportif. Ces derniers sont dans une dynamique financière positive.

Il faut notamment relever la dynamique financière négative du club de SENS VOLLEY 89, 8ème au classement sportif avec le 5ème budget de la division a contrario de la dynamique financière positive du club de l'UGS BORDEAUX MERIGNAC VOLLEY avec la 1ère place au classement sportif avec le 6ème budget de la division.

STATISTIQUES FINANCIERES DES CLUBS ELITE MASCULIN

CLASSEMENT SPORTIF 2022/2023



4. LOISIRS INTER SPORT ST PIERRE
5. VC MICHELET HALLUIN
6. CESSON VOLLEY SAINT-BRIEUC COTES D'ARMOR
7. HARNES VOLLEY-BALL
8. VC BELLAING/PORTE DU HAINAUT
9. STADE ATHLETIQUE SPINALIEN
10. UGS ROYAN/SAINTES OCEAN VB
11. VBC CHALON SUR SAONE
12. AL CAUDRY VOLLEY-BALL
13. CNM CHARENTON
14. BEAUVAIS OISE UC VOLLEY
15. MAIZIERES ATHLETIC CLUB VOLLEY-BALL
16. GRENOBLE V.UNIVERSITE CLUB

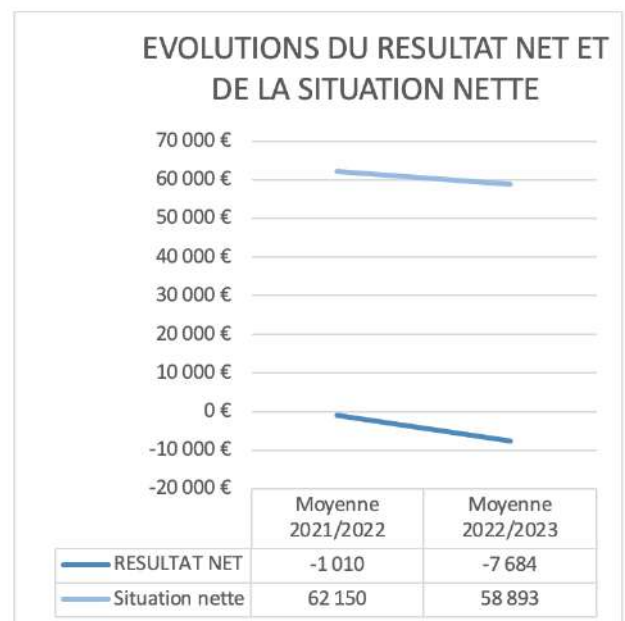
Les clubs de REIMS METROPOLE VOLLEY et de UGS ROYAN/SAINTES OCEAN VB accèdent au championnat professionnel de Ligue B Masculine de la Ligue Nationale de Volley pour la saison 2023/2024 suite à l'obtention d'une Wild Card.

Les clubs de CNM CHARENTON, BEAUVAIS OISE UC VOLLEY, MAIZIERES ATHLETIC CLUB VOLLEY-BALL et GRENOBLE V.UNIVERSITE CLUB sont relégués au championnat de National 2 Masculin pour la saison 2023/2024.

DES FINANCES FRAGILISEES

Les statistiques de la DEM montrent une diminution du résultat financier avec des produits cumulés de 4,9 millions d'euros pour un budget moyen de 308 K€, soit une baisse de 12 K€ par rapport à la saison 2021/2022. Cette diminution du résultat financier entraîne naturellement une baisse de la situation nette financière qui reste tout de même légère ce qui permet de démontrer une certaine stabilité du budget des clubs de la DEM.

Même si certains clubs ont pu réaliser un résultat net déficitaire et compenser avec leurs fonds propres reconstitués pendant la période sanitaire, deux disposent de fonds propres négatifs à hauteur de -152 K€ et -24 K€ ce qui correspond à des déficits de 42% et 10% par rapport aux produits desdits clubs.



Cette diminution du résultat net reste tout de même mesurée contrairement aux statistiques de la DEF qui témoigne d'une situation nette beaucoup plus déficitaire.

Elite Masculine (16 clubs)	Total		Moyenne 2021/2022	Total		Moyenne 2022/2023	EVOLUTION GLOBALE	
	Montant	% total		Montant	% total		Montant	%
DETAIL DES PRODUITS								
Recettes spectateurs	24 296	1%	1 620	23 849	0%	1 491	-129	-8%
Subventions	3 040 832	63%	202 722	3 031 958	62%	189 497	-13 225	-7%
Mairie	1 582 071	52%	105 471	1 503 068	50%	93 942	-11 530	-11%
Intercommunalité	345 673	11%	23 045	387 789	13%	24 237	1 192	5%
Conseil Départemental	377 561	12%	25 171	458 498	15%	28 656	3 485	14%
Conseil Régional	562 270	18%	37 485	584 497	19%	36 531	-954	-3%
Autres	173 257	6%	11 550	98 106	3%	6 132	-5 419	-47%
Partenariats	817 421	17%	54 495	784 133	16%	49 008	-5 486	-10%
Autres produits	911 697	19%	60 780	1 065 548	22%	66 597	5 817	10%
TOTAL PRODUITS	4 794 246		319 616	4 905 488		306 593	-13 023	-4%
DETAIL DES CHARGES								
Charges de personnel	2 645 551	55%	176 370	2 691 678	55%	168 230	-8 140	-5%
Salaires collectif professionnel	613 774	23%	40 918	633 570	24%	39 598	-1 320	-3%
Salaires autres contrats de travail	513 688	19%	34 246	656 686	24%	41 043	6 797	20%
Cotisations	245 559	9%	16 371	244 375	9%	15 085	-1 027	-7%
Autres charges directes	1 272 530	48%	84 835	1 157 046	43%	72 684	-12 520	-15%
Déplacements	544 487	11%	36 299	487 107	10%	30 444	-5 855	-16%
Autres charges	1 662 334	35%	110 822	1 816 912	37%	113 557	2 735	2%
TOTAL CHARGES	4 852 372	101%	323 491	4 995 697	102%	312 231	-11 260	-3%
RESULTAT COURANT	-58 126	-1%	-3 875	-90 209	-2%	-5 638	-1 763	54%
Produits exceptionnels (préciser la nature)	126 057	3%	5 539	62 690	1%	3 918	-4 486	-53%
Charges exceptionnelles (préciser la nature)	83 084	2%	5 539	95 095	2%	5 943	405	7%
Impôt sociétés (IS)	0	0%	0	332	0%	21	21	0%
RESULTAT NET	-15 153	0%	-1 010	-122 946	-3%	-7 684	-6 674	661%
Situation nette	932 255	19%	62 150	942 290	19%	58 893	-3 257	-5%

 : Moyenne la plus élevée sur les deux dernières saisons

Les produits d'exploitation

Elite Masculine (16 clubs)	Total		Moyenne 2021/2022	Total		Moyenne 2022/2023	EVOLUTION GLOBALE	
DETAIL DES PRODUITS	Montant	% total		Montant	% total		Montant	%
Recettes spectateurs	24 296	1%	1 620	23 849	0%	1 491	-129	-8%
Subventions	3 040 832	63%	202 722	3 031 958	62%	189 497	-13 225	-7%
Partenariats	817 421	17%	54 495	784 133	16%	49 008	-5 486	-10%
Autres produits	911 697	19%	60 780	1 065 548	22%	66 597	5 817	10%
TOTAL PRODUITS	4 794 246		319 616	4 905 488		306 593	-13 023	-4%

La moyenne des produits d'exploitation 2022/2023

des clubs de DEM a diminué par rapport à celle de la saison 2021/2022, avec une légère baisse de 4% qui s'explique par la stabilité des postes de produits des budgets de clubs DEM entre les saison 2021/2022 et 2022/2023.

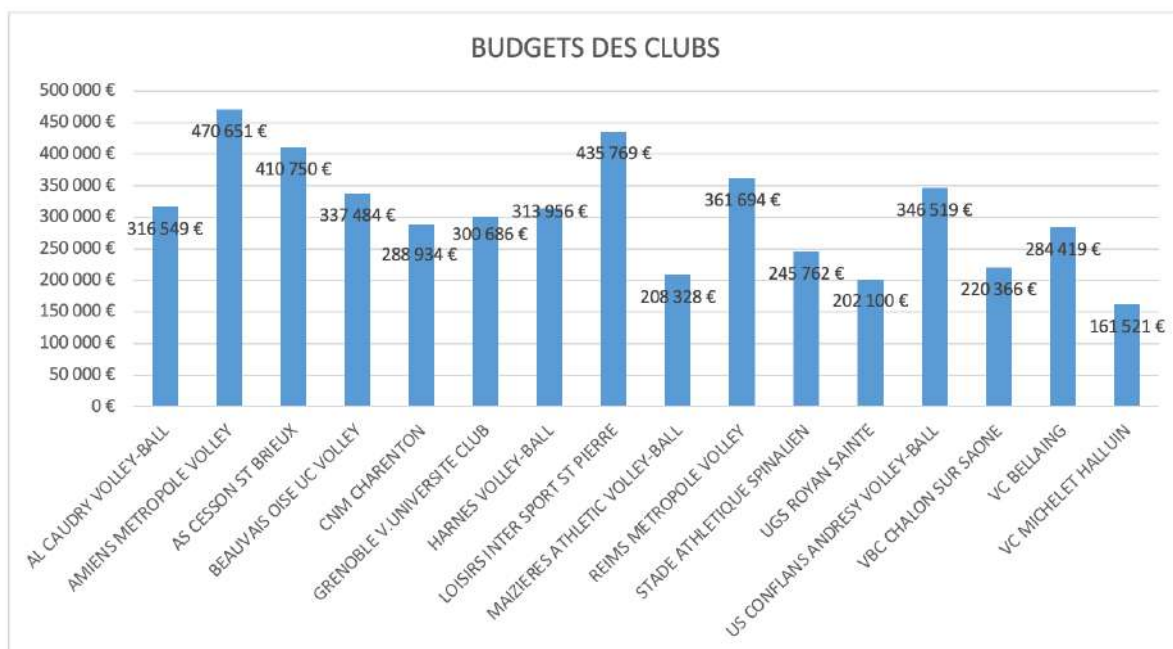
Les recettes spectateurs restent à un **montant très faible** avec une diminution de 8% par rapport à la saison 2021/2022. Dix clubs indiquent une absence de recette à ce poste. Le club de REIMS METROPOLE VOLLEY se démarque de l'ensemble des clubs avec des recettes billetterie de 8 K€.

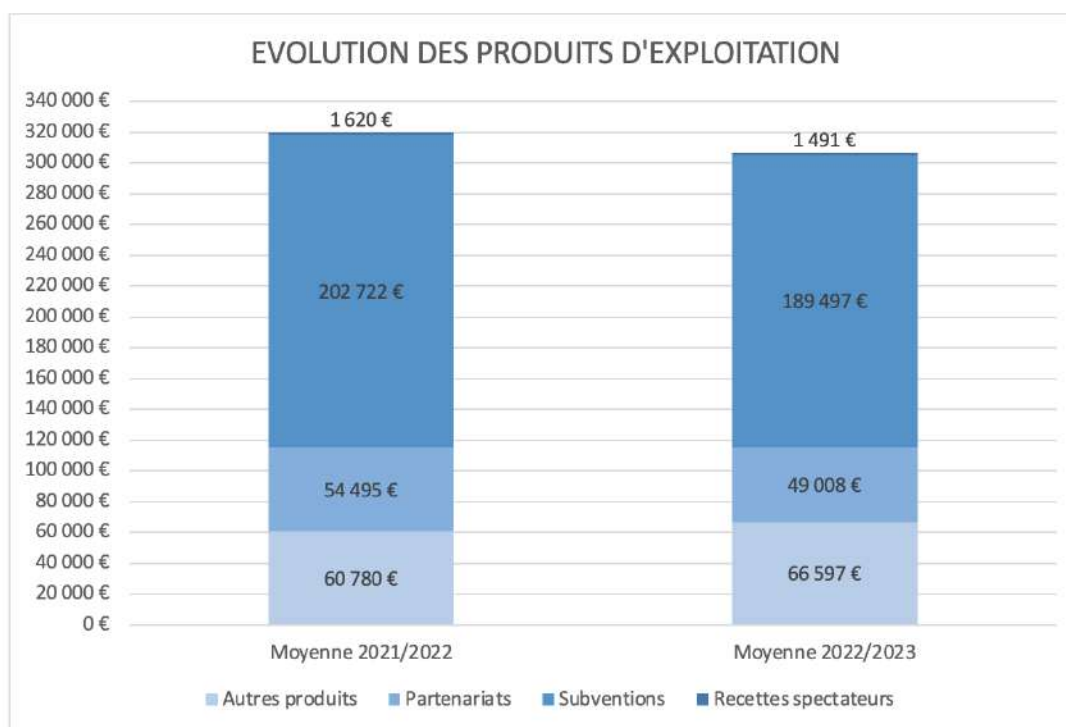
Les subventions d'exploitation sont **la principale source de produits** des clubs de DEM et représentent 62% du total des produits d'exploitation de la division au cours de la saison 2022/2023, contre 63% lors de la saison 2021/2022.

Il est à noter que le montant total des subventions a diminué de **13 K€** entre les deux exercices et que le pourcentage total a diminué de 7%, ce qui peut ainsi mettre en exergue une hausse des autres sources de produits.

Le partenariat observe une **baisse** de 5 K€ par rapport à la saison 2021/2022, ce qui représente une baisse de 10% pour ce poste.

Les autres produits subissent une **hausse** de 6 K€ soit l'équivalent de 10% par rapport à la saison 2021/2022.





Les subventions d'exploitation

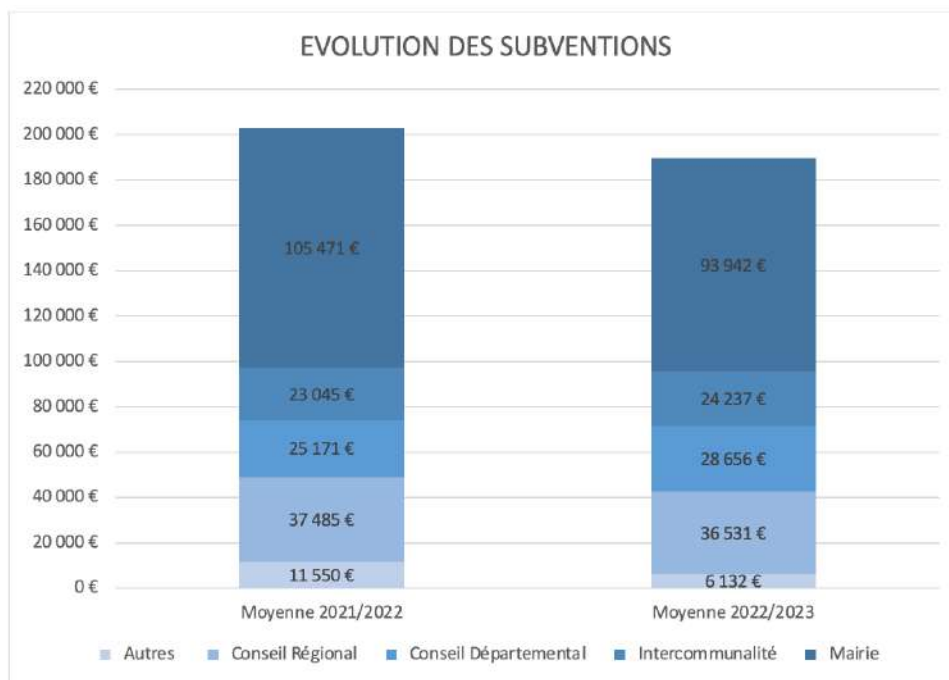
Elite Masculine (16 clubs)	Total		Moyenne 2021/2022	Total		Moyenne 2022/2023	EVOLUTION GLOBALE	
	Montant	% total		Montant	% total		Montant	%
Subventions	3 040 832	63%	202 722	3 031 958	62%	189 497	-13 225	-7%
Mairie	1 582 071	52%	105 471	1 503 068	50%	93 942	-11 530	-11%
Intercommunalité	345 673	11%	23 045	387 789	13%	24 237	1 192	5%
Conseil Départemental	377 561	12%	25 171	458 498	15%	28 656	3 485	14%
Conseil Régional	562 270	18%	37 485	584 497	19%	36 531	-954	-3%
Autres	173 257	6%	11 550	98 106	3%	6 132	-5 419	-47%

Comme évoqué précédemment, le poste des subventions d'exploitation est le plus important parmi les produits des budgets des clubs de DEM. Il représente 62% des budgets des clubs de DEM au cours de la saison 2022/2023 pour une moyenne de 189 K€.

Le détail des subventions d'exploitation présente tout de même une diminution sur trois des postes.

En effet, les subventions municipales (-12 K€) et régionales (-1 K€) ainsi que les autres subventions (-5 K€) diminuent, contre une augmentation des subventions départementales (+3 K€) et intercommunales (+1 K€).

Pour les clubs de cette division qui souhaitent poursuivre leur professionnalisation et intégrer à terme le championnat professionnel de LBM de la LNV, il est nécessaire qu'ils parviennent à augmenter leurs produits d'origine privée.



Données supplémentaires notables :

- VC BELLAING est le club le plus dépendant des subventions avec un taux de 88% ;
- REIMS METROPOLE VOLLEY est le club le moins dépendant des subventions avec un taux de 43% ;
- LOISIRS INTER SPORT ST PIERRE est le club percevant le plus de subventions avec un total de 307 K€ ;
- VC MICHELET HALLUIN est le club percevant le moins de subventions avec un total de 87 K€.

Les partenariats

Elite Masculine (16 clubs)	Total		Moyenne 2021/2022	Total		Moyenne 2022/2023	EVOLUTION GLOBALE	
	Montant	% total produits		Montant	% total produits		Montant	%
Partenariats	817 421	17%	54 495	784 133	16%	49 008	-5 486	-10%
Partenaires privés (TVA)	219 138	27%	14 609	273 999	35%	17 125	2 516	17%
Mécénat (sans TVA)	423 371	52%	28 225	488 776	62%	30 549	2 324	8%
Echanges marchandises ou prestations	139 912	17%	9 327	15 608	2%	976	-8 352	-90%
Partenaires publics	35 000	4%	2 333	5 750	1%	359	-1 974	-85%

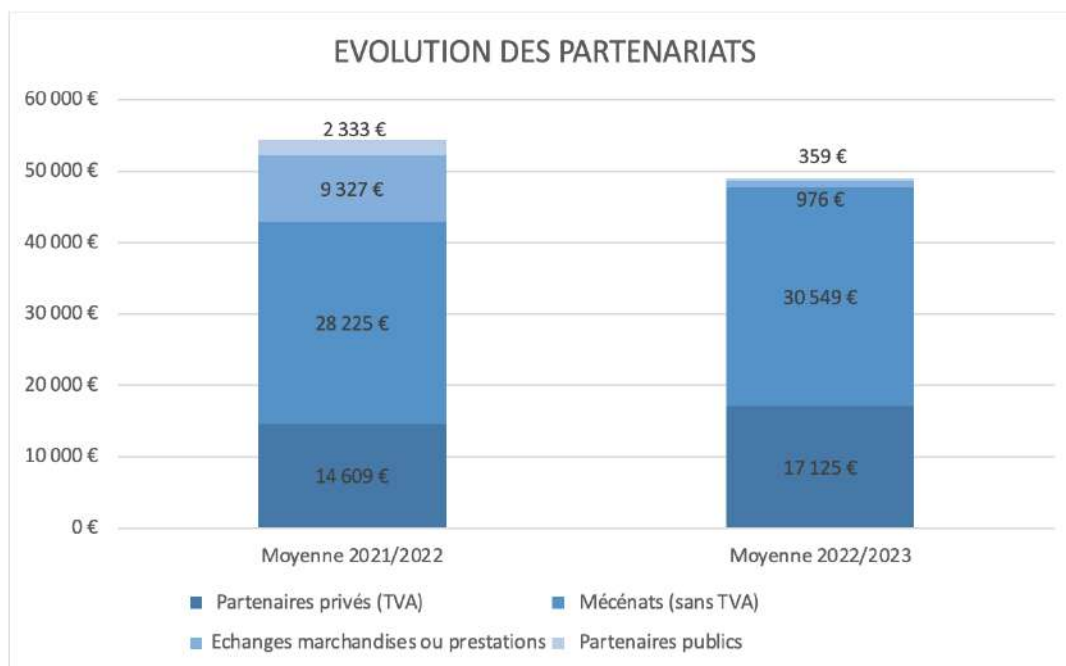
Les partenariats subissent une baisse de 5 K€, soit -10%, par rapport à la saison 2021/2022 pour une moyenne de 49 K€ par club.

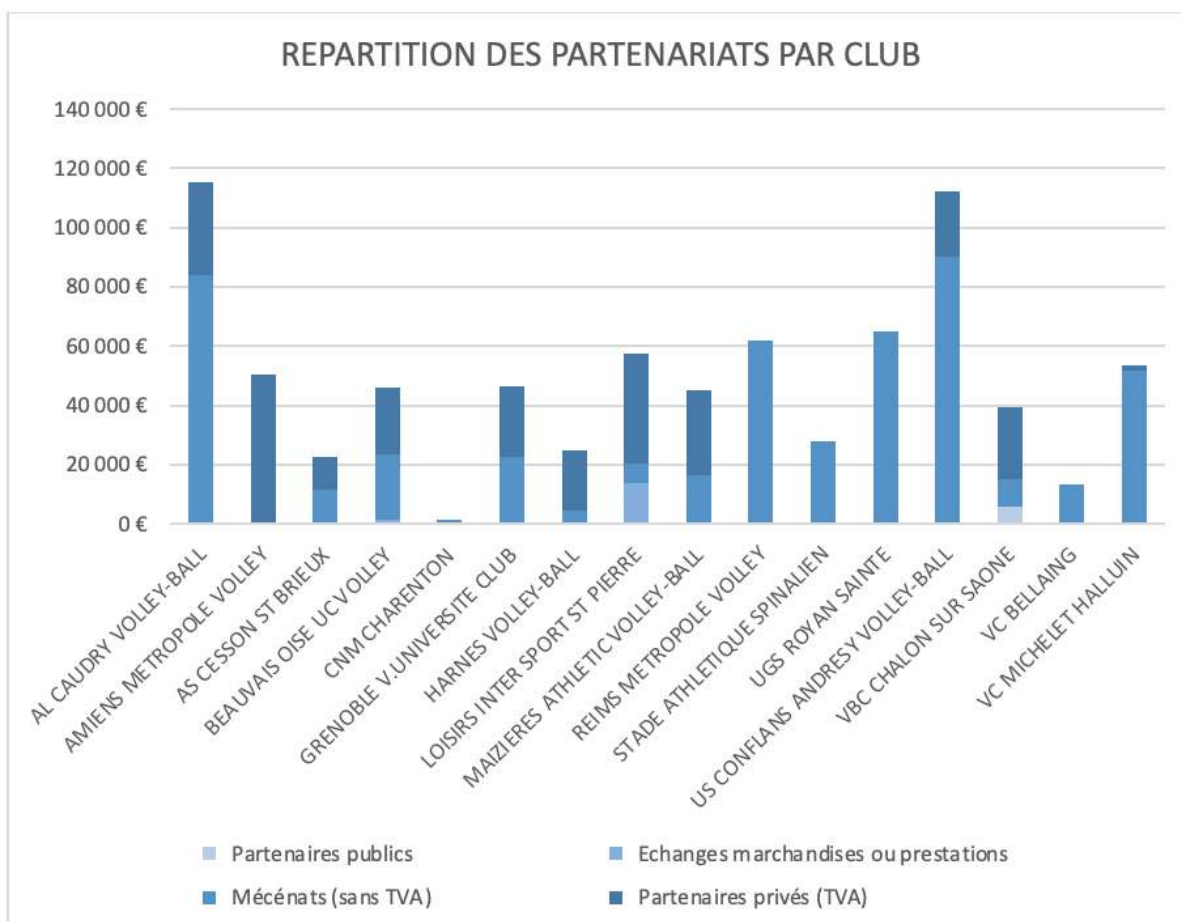
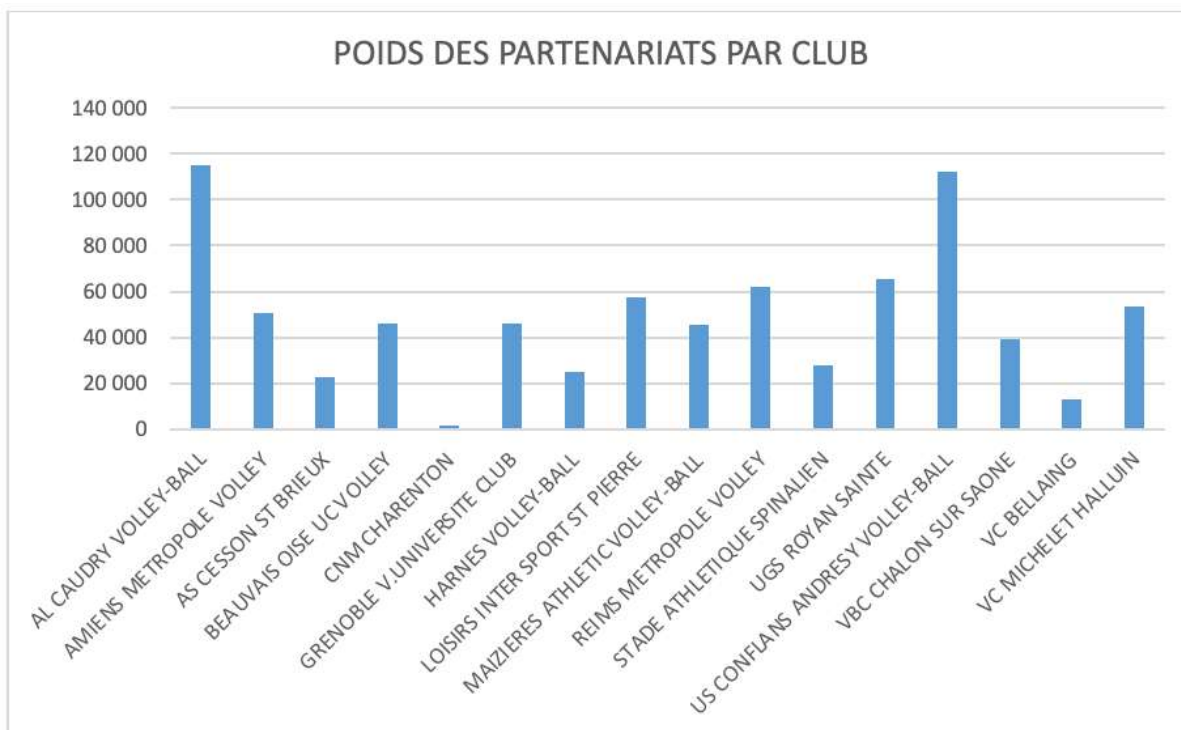
Le club de AL CAUDRY VOLLEY-BALL se démarque des autres clubs avec une part de 36% de partenariats au sein de son budget. Ces derniers étant constitués de partenariats privés et de dons éligibles au mécénat.

Cependant, si ce dernier dispose de la part de partenariats la plus importante au sein d'un budget de DEM, c'est le club de AMIENS METROPOLE VOLLEY qui dispose du montant brut de partenariats le plus important de la division avec un total de 51 K€.

Le détail des partenariats laisse apparaître une augmentation des partenaires privés (+3 K€), du mécénat (+2 K€) et des échanges de marchandises ou prestations (+7 K€) contre une forte diminution échanges de marchandises ou prestations (-8 K€) et des partenaires publics (-2 K€).

Le club de l'AS CESSON ST BIREUX est fiscalisé.



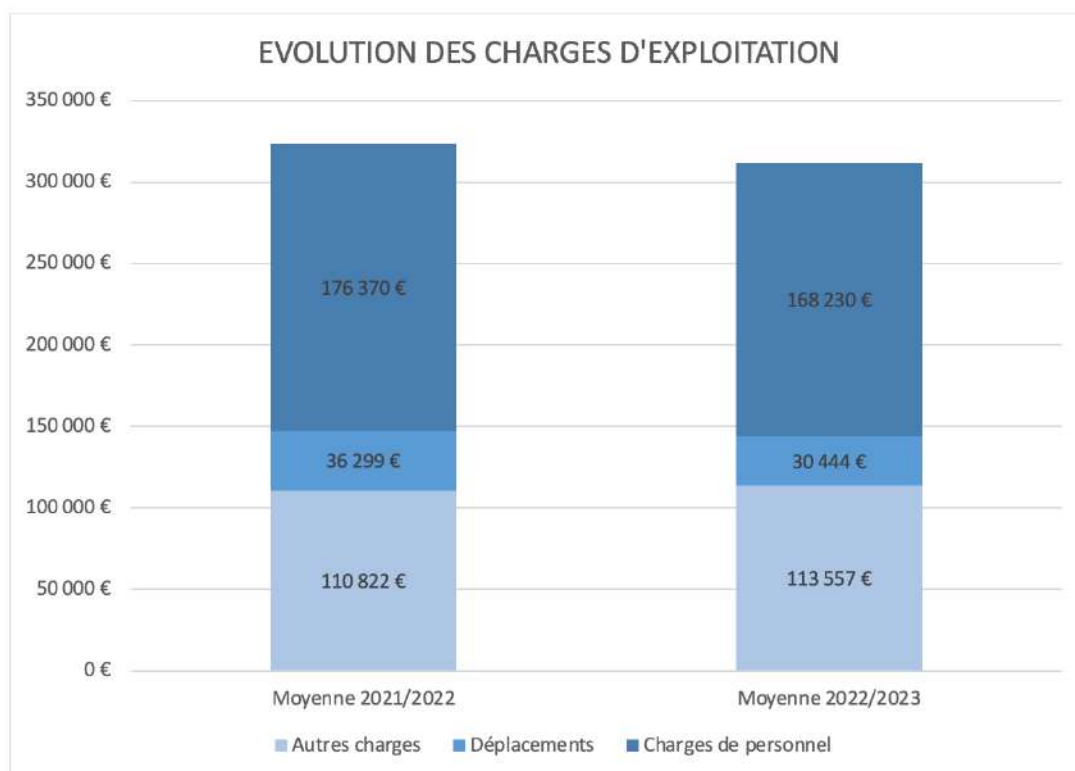


Les charges d'exploitation

Elite Masculine (16 clubs)	Total		Moyenne 2021/2022	Total		Moyenne 2022/2023	EVOLUTION GLOBALE	
	Montant	% total		Montant	% total		Montant	%
Charges de personnel	2 645 551	55%	176 370	2 691 678	55%	168 230	-8 140	-5%
Déplacements	544 487	11%	36 299	487 107	10%	30 444	-5 855	-16%
Autres charges	1 662 334	35%	110 822	1 816 912	37%	113 557	2 735	2%
TOTAL CHARGES	4 852 372	101%	323 491	4 995 697	102%	312 231	-11 260	-3%

Les charges d'exploitation subissent une légère baisse (-11 K€) qui s'explique par un nombre de joueurs professionnels moins important dans les équipes des clubs de DEM pour la saison 2022/2023 en comparaison avec la saison 2021/2022.

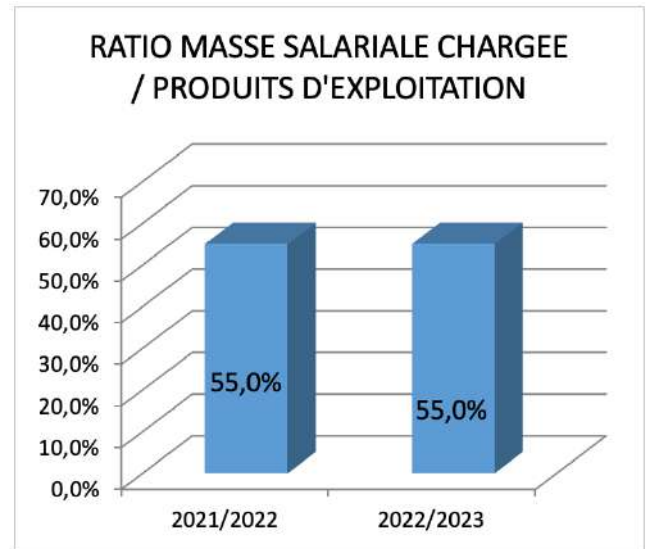
A savoir qu'il ressort que l'ensemble des clubs ont réussi à conserver une situation nette positive malgré un résultat net déficitaire, hormis deux clubs qui comptabilisaient déjà une situation nette négative lors de la saison 2021/2022.



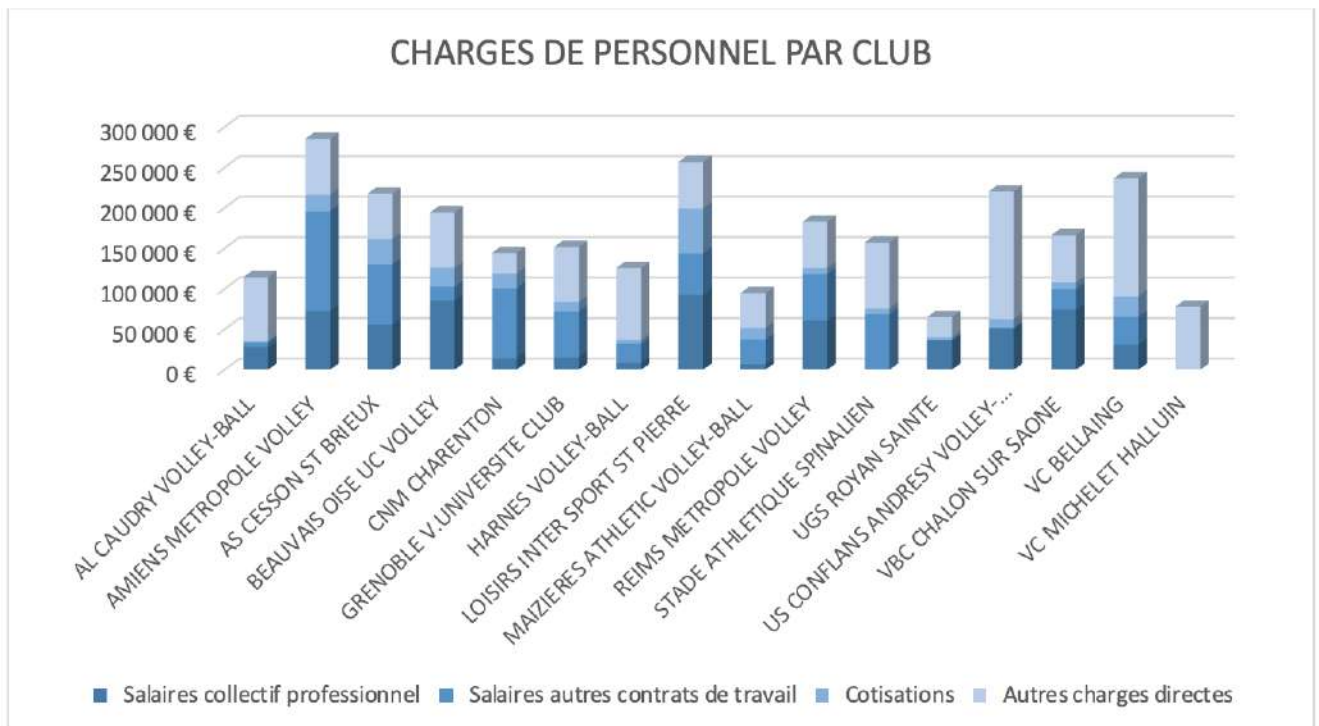
Focus sur les charges de personnel

Les charges de personnels représentent le poste de charge le plus important au sein des budgets des clubs de DEM. En 2022/2023, elles représentent en moyenne 55% des produits des clubs de DEM, contre également 55% lors de la saison 2021/2022.

Sont ici compris dans les charges de personnels tous les salaires bruts, les primes liées aux résultats ainsi que les cotisations sociales des joueurs, entraîneurs et administratifs professionnels de chaque club.



A ces charges de personnels, s'ajoutent les autres charges correspondant aux avantages en nature tels que le paiement des loyers ou la mise à disposition de voiture, ainsi que les défraiements comme les remboursements kilométriques et les franchises de cotisation URSSAF (primes de matchs).



Focus sur les salaires des joueurs professionnels

1- La qualité de joueur professionnel

L'effectif professionnel dont il est question est la masse salariale professionnelle faisant l'objet d'un encadrement systématique par la CACCF et définie à l'article 3.a de l'annexe 1 du Règlement de la DNACG comme suit :

« La masse salariale brute est définie comme **la somme des salaires annuels bruts non chargés ainsi que la valeur réelle de tous les avantages et/ou indemnités, primes de toute nature** (exemple : logement, voiture, prime de blanchissage) versés :

- Aux joueurs du collectif Elite ;
- Aux joueurs et entraîneurs amateurs du collectif Elite dotés d'un contrat de travail ;
- A l'entraîneur principal du collectif Elite ;
- A ou aux entraîneurs adjoints du collectif Elite.

Les primes aléatoires (par exemple liées aux résultats sportifs) sont exclues de ce calcul.

La masse salariale brute comprend également les **éventuelles indemnités de rupture ou transactionnelles, versées aux joueurs**, à l'entraîneur principal du **collectif Elite**, dans le cadre de leurs relations contractuelles avec le club.

Les joueurs du collectif Elite sont **les joueurs dont les contrats ont été déposés pour homologation** à la FFvolley et les joueurs amateurs ayant signé des contrats de travail de droit commun avec le club. »

La mention « **les joueurs dont les contrats ont été déposés pour homologation** » a toute son importance. En effet, conformément à l'article 18.4 du Règlement Général des Licences et des GSA de la FFvolley, l'homologation des contrats de travail des joueurs professionnels est limitée à ceux d'une durée au moins égale à 76 heures par mois. En-dessous de cette durée, les joueurs ne sont plus considérés comme professionnels au sens des règlements de la FFvolley et ne peuvent pas se voir délivrer de licence de joueur professionnel.

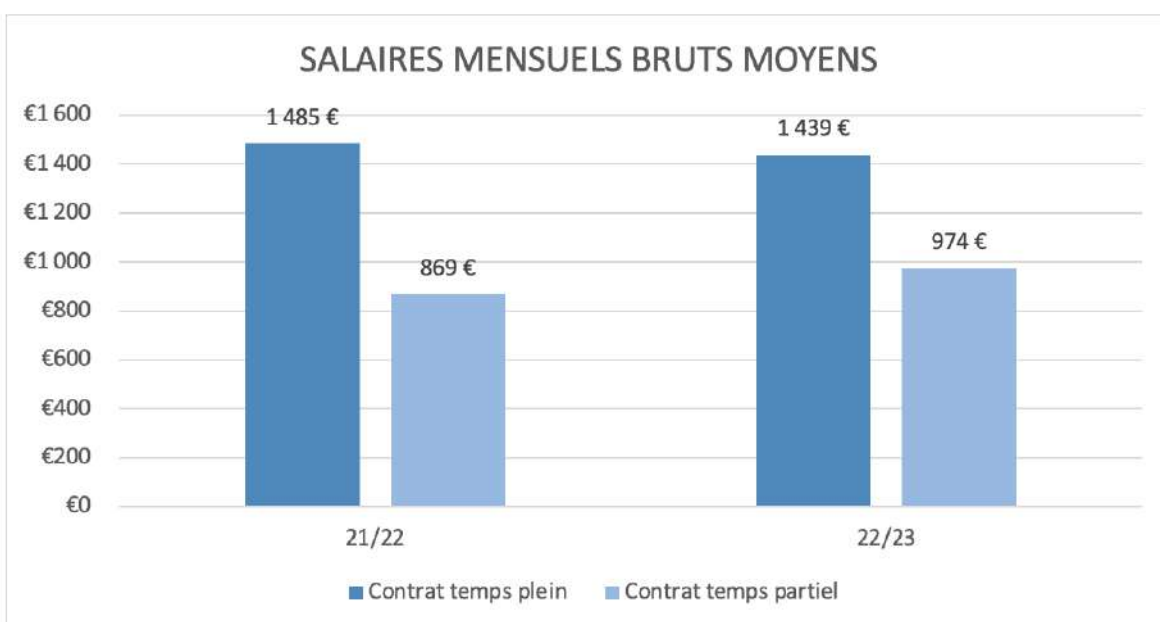
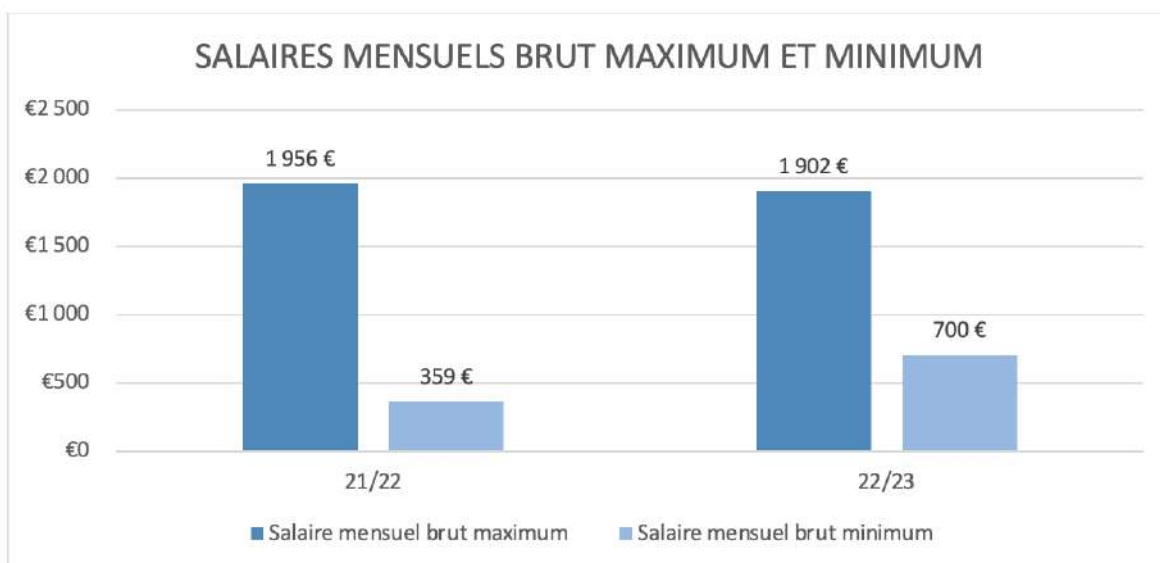
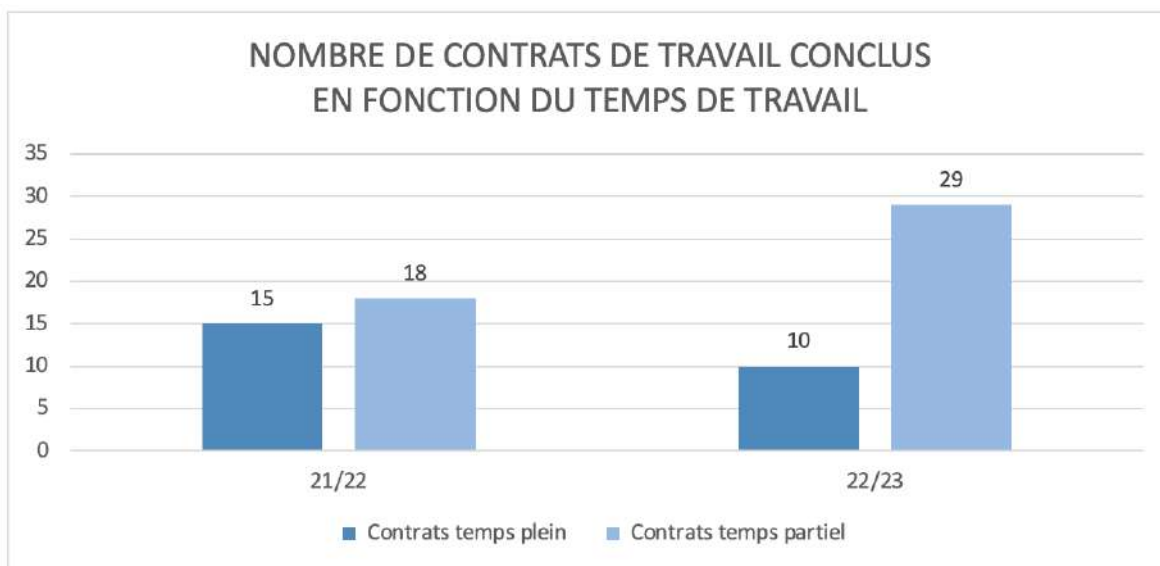
2- Les évolutions de contrats de joueurs professionnels

Le nombre total de contrats de travail a légèrement augmenté cette saison avec 6 contrats de travail supplémentaires par rapport à la saison 2021/2022, soit une augmentation totale de 15%, répartie entre 5 contrats de travail à temps plein de moins (-33%) et 11 contrats de travail à temps partiel supplémentaires (+38%). Les nombres de contrats de travail à temps plein et à temps partiel se sont déséquilibrés au terme de la saison 2022/2023, les clubs de DEM concluant désormais plus de contrats de travail à temps partiel.

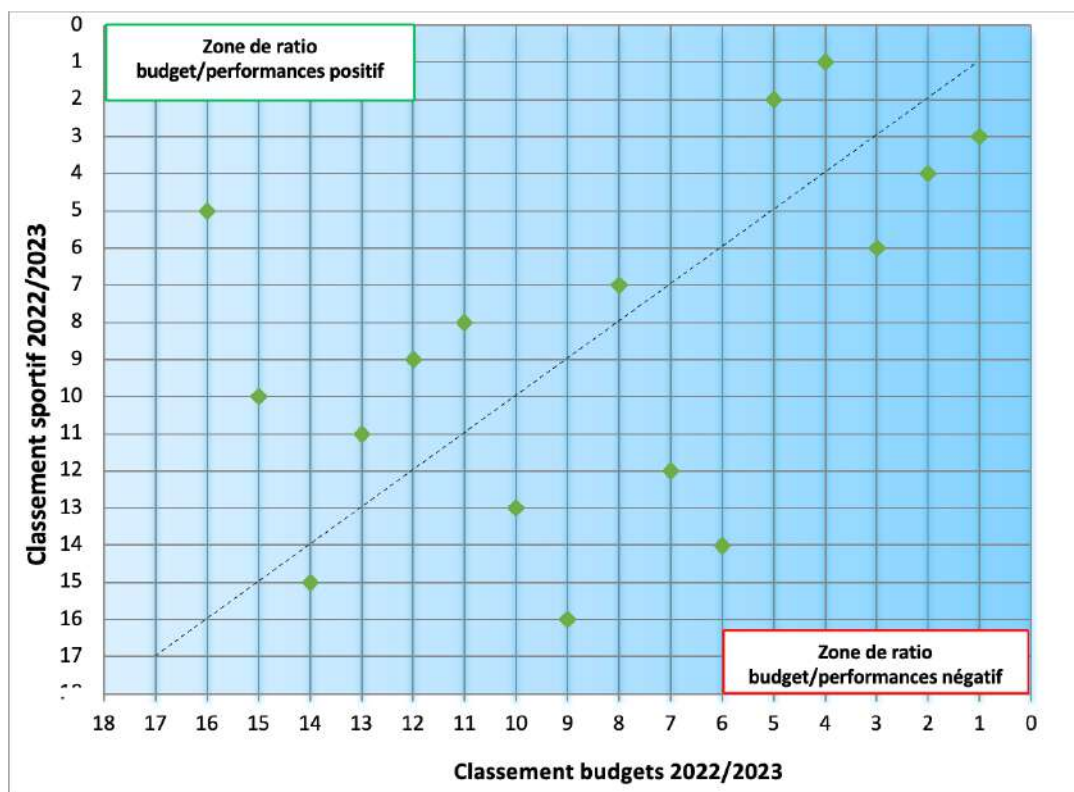
La moyenne est de 2,4 joueurs par club.

Le club employant le plus de joueurs professionnels est LOISIR INTER SPORTS SAINT PIERRE.

Les clubs employant le moins de joueurs professionnels parmi les clubs employeurs sont VC BELLAING/PORTE DU HAINAUT, VC MICHELET HALLUIN, MAIZIERES AHTLETIC CLUB VOLLEY-BALL et CNM CHARENTON.



COMPARAISON ENTRE CLASSEMENT SPORTIF ET PRODUITS D'EXPLOITATION



La ligne tracée sur ce graphique représente un équilibre théorique entre classement sportif et importances des budgets des clubs.

Les clubs situés au-dessus de cette ligne ont un budget moindre par rapport à leur classement sportif. Ces derniers sont dans une dynamique financière positive.

Une disparité importante existe entre l'ensemble des clubs de DEM. En effet, si des clubs démontrent une dynamique financière positive, tel que le club de REIMS METROPOLE VOLLEY qui décroche la première place du championnat de cette saison avec le quatrième budget de la division, une majorité de clubs semblent être encore à la recherche d'un modèle économique efficient.

Il faut également noter la dynamique financière positive du club de VC MICHELET HALLUIN qui possède le seizième budget de la division et décroche la cinquième place du championnat.

BUDGETS DETAILLES DES CLUBS (EN €)

DIVISION ELITE FEMININE

Elite Féminine (11 clubs)	BORDEAUX MERIGNAC VOLLEY (UGS)		C.S.M CLAMART		EVREUX VOLLEY-BALL		ISTRES PROVENCE VOLLEY		QUIMPER VOLLEY 29		SENS VOLLEY 89	
DETAIL DES PRODUITS	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits
Recettes spectateurs	30 672	6%	0	0%	11 685	2%	970	0%	16 418	2%	11 637	2%
Subventions	265 580	56%	189 701	72%	485 023	64%	595 318	80%	475 671	69%	325 050	58%
Mairie	170 000	64%	135 901	75%	227 500	47%	399 000	78%	363 291	76%	155 550	48%
Intercommunalité	0	0%	0	0%	20 000	4%	0	0%	0	0%	0	0%
Conseil Départemental	51 920	19%	44 800	28%	134 458	28%	81 500	16%	37 380	20%	38 000	30%
Conseil Régional	40 000	15%	0	0%	95 000	20%	15 000	3%	15 000	3%	70 000	21%
Autres	4 880	2%	0	0%	9 065	2%	9 818	2%	0	0%	2 500	1%
Partenariats	162 325	34%	64 430	26%	191 531	25%	34 042	5%	220 118	29%	104 163	22%
Partenaires privés (TVA)	123 007	76%	61 490	100%	86 009	45%	0	0%	125 366	57%	67 900	65%
Mécénats (sans TVA)	8 240	4%	0	0%	56 579	31%	34 658	102%	34 500	43%	36 263	35%
Echanges marchandises	28 618	17%	0	0%	42 778	22%	0	0%	0	0%	0	0%
Partenaires publics	5 080	3%	0	0%	4 167	2%	0	0%	0	0%	0	0%
Autres produits	19 288	4%	7 111	3%	72 631	10%	94 296	15%	75 207	10%	38 677	8%
TOTAL PRODUITS	477 865		252 242		762 133		624 626		787 414		479 927	
DETAIL DES CHARGES	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits
Charges de personnel	311 491	65%	191 931	77%	499 810	65%	596 259	80%	547 209	69%	432 120	90%
Salaires Joueuses sous contrat et entraîneur princ	192 931	62%	99 399	46%	163 468	32%	209 216	41%	194 993	34%	210 210	59%
Salaires autres contrats de travail	9 446	2%	0	0%	140 100	28%	139 859	21%	135 515	25%	0	0%
Cotisations	25 859	8%	12 125	8%	32 236	15%	64 525	13%	82 694	15%	68 239	16%
Autres charges directes	86 205	28%	82 487	47%	102 949	21%	124 859	25%	144 106	26%	144 608	33%
Agents	1 701	2%	2 800	3%	7 473	7%	5 708	5%	9 008	6%	16 700	7%
Frais de transfert & indemn. Formation	0	0%	1 199	1%	12 580	13%	20 331	16%	18 642	13%	18 187	13%
Remboursements kilométriques	11 939	4%	4 629	5%	6 536	6%	0	0%	14 647	10%	6 629	6%
Frais de déménagement, blanchissage, repas, vad	0	0%	0	0%	11 914	12%	3 008	2%	3 515	6%	0	0%
Franchises de cotisations URSSAF (joueurs)	0	0%	51 630	56%	0	0%	24 595	20%	25 890	18%	59 670	38%
Franchises de cotisations URSSAF (autres)	0	0%	2 553	3%	0	0%	13 000	10%	0	0%	0	0%
Déplacements	29 859	6%	24 030	10%	28 395	4%	31 994	5%	47 138	6%	37 233	8%
Autres charges	129 162	27%	64 796	22%	236 391	31%	243 042	38%	168 054	24%	97 176	18%
Services extérieurs (comptes 61)	37 502	26%	566	1%	11 699	5%	13 601	6%	16 719	8%	7 712	8%
Autres services extérieurs (comptes 62)	54 755	42%	4 110	7%	107 324	45%	193 064	61%	143 100	76%	39 471	44%
Impôts et taxes (dont Taxes sur les salaires)	4 164	3%	493	1%	14 288	6%	2 446	1%	1 195	1%	10 888	12%
TOTAL CHARGES	470 442	98%	273 756	109%	763 586	100%	781 295	123%	782 400	99%	556 531	116%
RESULTAT COURANT	7 423	2%	-21 514	-9%	-1 466	0%	-146 669	-23%	5 014	1%	-76 604	-16%
Produits exceptionnels	0	0%	0	0%	2 252	0%	11 213	0%	0	0%	61 199	0%
Charges exceptionnelles	604	0%	0	0%	0	0%	2 990	0%	12 643	0%	0	0%
Impôt sociétés (IS)	-120	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
RESULTAT NET	6 739	1%	-21 514	-9%	786	0%	-138 416	-22%	-8 829	-1%	-15 405	-3%
Fonds Associatif N-1	44 695	0%	150 772	0%	98 900	0%	-40 882	0%	100 071	0%	-96 493	0%
Résultat exercice	6 739	1%	-21 514	-9%	786	0%	-138 416	-22%	-8 829	-1%	-15 405	-3%
Situation nette	51 334	11%	129 258	51%	99 686	13%	-179 298	-28%	91 242	12%	-111 808	-23%
Apport actif												

Elite Féminine (11 clubs)	SRD SAINT-DIE VOLLEY-BALL		STELLA EDU SP CALAIS		VOLLEY-BALL HARNES		VOLLEY-BALL ROMANAIS		VOLLEY-BALL STADE LAURENTIN	
DETAIL DES PRODUITS	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits
Recettes spectateurs	9 787	1%	3 036	1%	0	0%	5 000	1%	0	0%
Subventions	235 900	29%	356 410	85%	353 390	83%	200 000	57%	196 950	55%
Mairie	100 000	42%	219 500	62%	162 000	46%	100 000	50%	130 000	66%
Intercommunalité	60 000	25%	17 000	5%	71 000	20%	0	0%	0	0%
Conseil Départemental	10 900	5%	23 500	8%	29 500	8%	0	0%	63 750	27%
Conseil Régional	60 000	25%	90 000	25%	90 000	25%	100 000	50%	10 000	5%
Autres	5 000	2%	0	0%	0	0%	0	0%	3 200	2%
Partenariats	504 022	61%	34 151	8%	24 361	6%	97 435	28%	112 704	32%
Partenaires privés (TVA)	95 000	19%	10 780	0%	24 361	100%	88 017	30%	0	0%
Mécénats (sans TVA)	366 022	77%	23 371	68%	0	0%	7 923	8%	112 704	100%
Echanges marchandises	23 000	5%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Partenaires publics	0	0%	0	0%	0	0%	1 495	2%	0	0%
Autres produits	76 825	9%	24 189	6%	46 043	11%	48 731	14%	46 941	13%
TOTAL PRODUITS	826 454		417 780		423 800		351 166		356 595	
DETAIL DES CHARGES	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits
Charges de personnel	443 895	54%	259 530	62%	325 900	77%	245 174	70%	215 235	60%
Salaires Joueuses sous contrat et entraîneur princ	230 679	62%	147 112	57%	111 946	44%	141 693	58%	79 099	37%
Salaires autres contrats de travail	15 003	3%	22 324	3%	38 000	12%	0	0%	37 343	17%
Cotisations	75 173	17%	28 850	11%	34 349	11%	22 710	9%	23 252	11%
Autres charges directes	123 040	28%	61 244	24%	111 695	34%	80 771	33%	75 541	35%
Agents	2 200	2%	9 510	15%	7 004	6%	2 738	3%	3 710	5%
Frais de transfert & indemn. Formation	3 296	3%	9 200	15%	0	0%	0	0%	14 870	20%
Remboursements kilométriques	8 478	7%	9 511	16%	42 685	38%	360	0%	0	0%
Frais de déménagement, blanchissage, repas, vad	8 069	7%	0	0%	0	0%	6 619	8%	0	0%
Franchises de cotisations URSSAF (joueurs)	37 100	30%	0	0%	43 349	44%	0	0%	0	0%
Franchises de cotisations URSSAF (autres)	0	0%	8 428	14%	-30 650	-27%	43 576	54%	34 236	45%
Déplacements	51 206	6%	37 455	9%	42 190	10%	31 002	9%	38 633	11%
Autres charges	325 439	39%	87 049	21%	106 739	25%	128 291	37%	77 916	22%
Services extérieurs (comptes 61)	28 927	3%	5 327	6%	5 985	6%	3 175	2%	4 661	6%
Autres services extérieurs (comptes 62)	66 161	20%	41 791	48%	56 406	53%	18 257	11%	42 624	55%
Impôts et taxes (dont Taxes sur les salaires)	8 979	3%	3 056	4%	4 273	4%	11 654	3%	5 868	8%
TOTAL CHARGES	820 640	99%	384 034	92%	474 829	112%	404 467	115%	331 790	93%
RESULTAT COURANT	5 914	1%	33 746	8%	-51 029	-12%	-53 301	-15%	24 605	7%
Produits exceptionnels	0	0%	0	0%	0	0%	1 043	0%	675	0%
Charges exceptionnelles	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	39 774	0%
Impôt sociétés (IS)	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
RESULTAT NET	5 914	1%	33 746	8%	-51 029	-12%	-52 258	-15%	-14 294	-4%
Fonds Associatif N-1	95 678	0%	-30 834	0%	123 339	0%	-813	0%	92 738	0%
Résultat exercice	5 914	1%	33 746	8%	-51 029	-12%	-52 258	-15%	-14 294	-4%
Situation nette	101 592	12%	2 912	1%	72 310	17%	-53 071	-15%	78 444	22%
Apport actif										

DIVISION ELITE MASCULINE

Elite Masculine (16 clubs)	AL CAUDRY VOLLEY BALL		AMIENS METROPOLE VOLLEY		AS CESSON ST BRIEUX		BEAUVAIS OISE UC VOLLEY		CNM CHARENTON		GRENOBLE V UNIVERSITE CLUB	
DETAIL DES PRODUITS (Réel 19/20)	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits
Recettes spectateurs	2 558	1%	0	0%	4 401	1%	3 606	1%	0	0%	1 628	1%
Subventions	143 255	45%	305 281	65%	204 005	50%	275 325	82%	172 730	60%	166 658	55%
Mairie	84 255	53%	182 187	60%	62 859	31%	15 016	42%	108 800	62%	133 145	80%
Intracommunauté	0	0%	0	0%	24 857	12%	0	0%	60 330	36%	0	0%
Conseil Départemental	0	0%	0	0%	82 286	40%	100 000	38%	0	0%	27 750	17%
Conseil Régional	54 000	33%	10 884	3%	18 000	9%	54 000	20%	0	0%	0	0%
Autres	5 000	3%	12 200	4%	15 933	8%	6 325	2%	5 600	3%	5 763	3%
Partenariats	115 246	36%	50 600	11%	22 833	6%	45 878	14%	1 530	1%	46 310	15%
Partenaires privés (TVA)	31 366	27%	50 600	100%	11 333	50%	22 236	48%	0	0%	23 500	51%
Mécénats (sans TVA)	83 880	73%	0	0%	11 500	50%	22 100	48%	1 530	100%	22 810	49%
Echanges marchandises ou prestations	0	0%	0	0%	0	0%	1 570	3%	0	0%	0	0%
Partenaires publics	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Autres produits	55 488	18%	114 770	24%	173 511	44%	12 683	4%	114 614	40%	86 030	29%
TOTAL PRODUITS	316 543		470 651		410 750		337 484		289 334		390 686	
DETAIL DES CHARGES	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits
Charges de personnel	114 377	36%	285 543	61%	217 549	53%	194 256	58%	144 349	50%	151 555	50%
Salaires collectif professionnel	28 175	25%	72 725	26%	55 555	26%	85 713	44%	14 196	1%	15 500	1%
Salaires autres contrats de travail	5 848	5%	123 127	43%	74 587	34%	16 927	9%	86 592	60%	56 825	37%
Cotisations	1 472	1%	30 598	7%	31 709	15%	23 512	12%	18 499	13%	11 415	8%
Autres charges directes	78 882	25%	69 093	15%	55 698	14%	68 104	20%	25 663	9%	67 810	22%
Agents	1 580	2%	0	0%	0	0%	1 080	2%	0	0%	0	0%
Frais de transfert & Indemn. Formation	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Remboursements kilométriques	13 233	17%	0	0%	0	0%	2 500	4%	0	0%	5 275	9%
Frais de déménagement, Blanchissage, repas, va	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	2 727	4%
Franchises de cotisations URSSAF (joueurs)	0	0%	0	0%	6 113	11%	0	0%	0	0%	264	0%
Franchises de cotisations URSSAF (autres)	57 842	73%	49 688	72%	23 270	42%	29 390	43%	25 063	100%	57 040	84%
Déplacements	70 063	22%	36 352	8%	24 118	6%	10 027	3%	39 356	14%	38 001	13%
Autres charges	143 893	45%	116 648	25%	189 653	46%	104 177	31%	109 583	38%	117 409	39%
Services extérieurs (comptes 61)	11 590	8%	9 273	8%	13 443	8%	15 806	15%	4 050	4%	21 317	18%
Autres services extérieurs (comptes 62)	56 733	39%	74 329	64%	56 957	30%	53 610	51%	58 952	51%	60 726	52%
Impôts et taxes (dont Taxes sur les salaires)	1 166	1%	7 579	6%	2 283	1%	2 662	3%	4 789	4%	2 716	2%
TOTAL CHARGES	328 333	104%	438 643	93%	431 220	105%	308 460	91%	293 288	102%	387 046	102%
RESULTAT COURANT	-11 794	-4%	32 108	7%	-20 570	-5%	29 024	9%	-4 954	-2%	-6 359	-2%
Produits exceptionnels	7 009		10 051		489		12 831		0		1 400	
Charges exceptionnelles			72 381		2 969		0		0		0	
Impôt sociétés (IS)					332		0		0		0	
RESULTAT NET	-4 775	-2%	-30 222	-6%	-23 331	-6%	29 024	9%	8 477	3%	-4 959	-2%
Fonds Associatif N-1	58 955		106 884		110 887		-181 318		143 955		79 023	
Résultat net exercice	-4 775		-30 222		-23 331		29 024		8 477		-4 959	
Situation nette	55 180	17%	76 662	16%	117 756	29%	-152 287	-45%	152 032	53%	74 064	25%

Elite Masculine (10 clubs)	HARNES VOLLEY-BALL		LOISIRS INTER SPORT ST PIERRE		MAIZIERES ATHLETIC VOLLEY-BALL		REIMS METROPOLE VOLLEY		STADE ATHLETIQUE SPINALIEN	
DETAIL DES PRODUITS (Réel 19/20)	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits
Recettes spectateurs	0	0%	0	0%	0	0%	8 452	2%	0	0%
Subventions	235 500	75%	306 500	70%	131 400	63%	156 400	43%	193 035	73%
Mairie	92 000	36%	199 000	65%	47 300	36%	54 679	35%	104 085	54%
Intracommunauté	70 000	30%	20 000	7%	0	0%	0	0%	0	0%
Conseil Départemental	29 500	13%	31 500	10%	36 600	28%	52 721	34%	14 170	7%
Conseil Régional	54 000	23%	54 000	18%	47 500	36%	44 000	28%	40 113	21%
Autres	0	0%	2 000	1%	0	0%	5 000	3%	34 667	18%
Partenariats	25 100	8%	57 553	13%	45 250	22%	62 150	17%	27 770	11%
Partenaires privés (TVA)	20 700	82%	37 300	65%	28 750	64%	0	0%	0	0%
Mécénats (sans TVA)	4 400	18%	6 215	11%	16 500	36%	62 150	100%	27 770	100%
Echanges marchandises ou prestations	0	0%	14 038	24%	0	0%	0	0%	0	0%
Partenaires publics	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Autres produits	53 356	17%	71 716	16%	31 678	15%	134 692	37%	24 957	10%
TOTAL PRODUITS	313 956		435 769		208 328		351 694		245 762	
DETAIL DES CHARGES	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits
Charges de personnel	125 030	40%	256 569	59%	94 804	46%	183 090	51%	157 345	64%
Salaires collectif professionnel	8 469	7%	92 491	36%	6 750	7%	80 791	33%	0	0%
Salaires autres contrats de travail	23 918	18%	61 540	20%	30 573	32%	67 602	31%	68 919	44%
Cotisations	4 428	4%	55 379	22%	14 388	15%	7 239	4%	7 040	4%
Autres charges directes	89 022	28%	57 159	13%	43 093	21%	57 398	16%	81 386	33%
Agents	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Frais de transfert & Indemn. Formation	0	0%	0	0%	1 300	3%	1 845	3%	0	0%
Remboursements kilométriques	36 730	41%	0	0%	0	0%	0	0%	52 151	64%
Frais de déménagement, Blanchissage, repas, va	0	0%	8 195	11%	0	0%	0	0%	0	0%
Franchises de cotisations URSSAF (joueurs)	0	0%	8 194	11%	0	0%	0	0%	29 907	38%
Franchises de cotisations URSSAF (autres)	52 292	59%	11 428	20%	41 793	97%	55 553	97%	0	0%
Déplacements	24 755	8%	51 500	12%	22 868	11%	43 940	12%	0	0%
Autres charges	148 046	47%	144 702	33%	86 199	41%	167 143	47%	91 434	37%
Services extérieurs (comptes 61)	44 880	30%	19 303	13%	1 745	2%	11 465	7%	33 724	37%
Autres services extérieurs (comptes 62)	57 041	39%	50 024	40%	18 000	21%	72 999	46%	32 317	35%
Impôts et taxes (dont Taxes sur les salaires)	886	0%	4 047	3%	642	1%	0	0%	1 068	1%
TOTAL CHARGES	298 639	95%	452 771	104%	203 871	98%	384 173	109%	248 779	101%
RESULTAT COURANT	15 317	5%	-17 002	-4%	4 457	2%	-22 479	-6%	-3 017	-1%
Produits exceptionnels	1 800				0		20 389		3 970	
Charges exceptionnelles	18 035		496		0		610		135	
Impôt sociétés (IS)					0		0		0	
RESULTAT NET	-918	0%	-17 497	-4%	4 457	2%	-2 700	-1%	818	0%
Fonds Associatif N-1	1 284		71 598		76 988		212 747		-25 635	
Résultat net exercice	-918		-17 497		4 457		-2 700		818	
Situation nette	366	0%	54 101	12%	81 445	39%	210 047	58%	-24 817	-10%

Elite Masculine (16 clubs)	UGS ROYAN SAINTE		US CONFLANS ANDRESY VOLLEY-BALL		VBC CHALON SUR SAONE		YC BELLAING		YC MICHELET HALLUIM	
DETAIL DES PRODUITS (Réel 19/20)	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits
Recettes spectateurs	0	0%	0	0%	3 202	1%	0	0%	0	0%
Subventions	103 000	51%	163 871	47%	137 672	62%	250 202	89%	87 124	54%
Mairie	68 500	65%	123 742	76%	78 392	57%	30 000	12%	33 124	38%
Intercommunalité	0	0%	28 500	17%	18 000	14%	165 102	66%	0	0%
Conseil Départemental	36 500	35%	7 471	5%	40 000	29%	0	0%	0	0%
Conseil Régional	0	0%	0	0%	0	0%	54 000	22%	54 000	62%
Autres	0	0%	4 158	3%	290	0%	1 100	0%	0	0%
Partenariats	65 225	32%	112 300	32%	39 366	18%	13 300	5%	53 670	33%
Partenaires privés (TVA)	0	0%	21 900	20%	24 350	62%	0	0%	2 000	4%
Mécénats (sans TVA)	65 225	100%	90 400	80%	9 266	24%	13 300	100%	51 670	96%
Echanges marchandises ou prestations	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Partenaires publics	0	0%	0	0%	5 750	15%	0	0%	0	0%
Autres produits	33 875	17%	70 348	20%	40 126	18%	20 917	7%	20 727	13%
TOTAL PRODUITS	202 100		346 519		220 366		284 419		161 521	
DETAIL DES CHARGES	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits
Charges de personnel	65 070	32%	220 463	64%	166 314	75%	236 417	83%	78 139	48%
Salaires collectif professionnel	36 417	56%	51 512	23%	74 251	45%	31 025	13%	0	0%
Salaires autres contrats de travail	0	0%	0	0%	25 711	15%	34 516	15%	0	0%
Cotisations	3 873	6%	11 295	5%	7 629	5%	25 636	11%	0	0%
Autres charges directes	24 780	38%	157 656	72%	58 523	35%	145 240	61%	78 139	100%
Agents	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Frais de transfert & indemn. Formation	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Remboursements kilométriques	2 000	8%	0	0%	8 866	17%	0	0%	0	0%
Frais de déménagement, blanchissage, repas, va	0	0%	0	0%	2 205	4%	0	0%	49 018	63%
Franchises de cotisations URSSAF (joueurs)	22 780	92%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Franchises de cotisations URSSAF (autres)	0	0%	154 940	98%	12 825	22%	90 620	62%	28 121	37%
Déplacements	46 470	23%	42 656	12%	9 469	4%	11 175	4%	16 277	10%
Autres charges	98 421	49%	104 810	30%	63 354	29%	71 178	25%	63 662	43%
Services extérieurs (comptes 61)	8 687	9%	1 469	1%	5 562	9%	7 259	10%	601	5%
Autres services extérieurs (comptes 62)	59 301	60%	51 792	49%	40 341	63%	38 740	54%	33 023	56%
Impôts et taxes (dont Taxes sur les salaires)	372	0%	0	0%	2 006	3%	15 345	22%	829	5%
TOTAL CHARGES	209 961	104%	367 329	106%	239 737	109%	318 770	112%	184 078	102%
RESULTAT COURANT	-7 861	-4%	-21 410	-6%	-19 371	-9%	-34 351	-12%	-2 557	-2%
Produits exceptionnels	0		0		3 838		862		0	
Charges exceptionnelles	35		0		0		495		0	
Impôt sociétés (IS)	0		0		0		0		0	
RESULTAT NET	-7 896	-4%	-21 410	-6%	-15 473	-7%	-33 984	-12%	-2 557	-2%
Fonds Associatif N-1	39 365		110 899		42 079		137 178		49 540	
Résultat net exercice	-7 896		-21 410		-15 473		-33 984		-2 557	
Situation nette	31 469	16%	83 489	26%	26 606	12%	103 194	36%	46 383	29%